

l'est du québec

Sept-Îles · Hauterive · Forestville · Rimouski · Matapédia · Baie-

Plusieurs écoles de l'Est sont paralysées aujourd'hui

par Michel DAVID

du bureau du Soleil

MATANE — Si la paralysie du système scolaire apparaît pratiquement inévitable pour lundi, en raison de la grève des enseignants membres de la CEQ, celle des employés de soutien affiliés à la CSN perturbera le fonctionnement de nombreux établissements dès aujourd'hui.

Dans l'Est du Québec, le cégep de Matane, de même que les écoles rattachées aux commissions scolaires régionales de la baie des Chaleurs, du Bas-Saint-Laurent et du Grand-Portage, de même qu'aux commissions scolaires de la Rivière-du-Loup, de la Neigette, de la Matapédia, de Ristigouche, Val-d'Accueil, Monseigneur-Matthe et Tracadie se sont vu interrompre le service de leurs employés. Ceux du cégep de Gaspé

pourront débrayer à compter de mercredi.

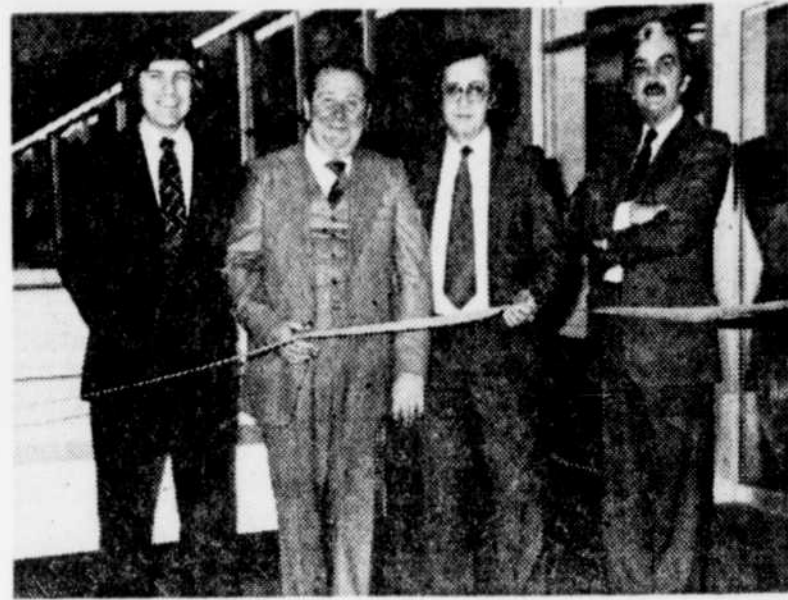
Il est d'ores et déjà acquis que les enseignants membres de la CEQ respecteront les lignes de piquetage, d'autant qu'ils débrayeront eux-mêmes lundi.

Comme partout au Québec les membres du Syndicat des travailleurs de l'enseignement de l'Est du Québec (STEEQ), se sont prononcés en faveur

de la grève. Dans 13 des 14 unités d'accréditation — celle du Rocher Percé faisant exception — la grève a été votée dans une proportion de 70 pour 100. 80 pour 100 des enseignants se sont en outre prononcés en faveur du ralliement à la majorité.

Plus tôt cette semaine, les membres du Syndicat de l'enseignement de la Mitis (SEM) s'étaient également prononcés à 75 pour 100 en faveur de l'arrêt de travail.

en bref



Place Sainte-Anne

Cette photo a été prise lors de l'inauguration officielle de "Place Sainte-Anne", premier centre commercial à Sainte-Anne-de-Beaupré. Au moment de la traditionnelle cérémonie du coupage du ruban, on retrouvait M. Louis Ducloux, député fédéral de Montmorency, le maire Jean Boisvert, Me Jean Blanchet de Québec, propriétaire du centre et M. Raymond Mailloux, député de Charlevoix. L'investissement de plus d'un million de dollars est fait avec la participation de la Fédération des caisses d'épargne économique du Québec. Ce centre compte un mail, une vingtaine de boutiques dont un magasin de la Société des alcools du Québec, un supermarché, une pharmacie et des bureaux pour professionnels.

Le CRSSS de la région 01 veut 2 des nouveaux centres locaux

par Michel DAVID

du bureau du Soleil

MATANE — Sur les 13 nouveaux centres locaux de services communautaires que compte implanter le ministère des Affaires sociales en 1980-1981, le Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS) de la région 01 recommandera que deux soient situés sur son territoire.

De passage à Matane hier, le directeur des communications du

CRSSS, M. André Martin, a indiqué que les secteurs Capucins-Gros-Morne et Sayabec-Routherville étaient prioritaires aux yeux de l'organisme.

Dans un rapport qui sera prochainement soumis au ministère, le CRSSS recommande l'implantation d'un premier centre à Mont-Louis. D'un coût évalué à \$305.000, ce centre desservirait en priorité les habitants de l'est du secteur Capucins-Gros-Morne.

Quant au secteur Sayabec-Routherville, l'implantation d'un CLSC y est recommandée depuis quel-

ques années déjà. Il apparaîtrait actuellement en quatrième position sur la liste des priorités du ministre Lazure. Son siège pourrait être situé à Amqui ou encore à Causapscal. Compte tenu des quelque \$286.000 déjà investis dans le secteur sous diverses formes, et qui pourraient être réaffectées à un CLSC, un investissement supplémentaire de l'ordre de \$150.000 suffirait.

Ressources hospitalières

Etant donné le climat d'austérité budgétaire qui règne au ministère, les

nouveaux investissements seront toutefois limités.

Au chapitre de la réadaptation pour adultes, les quelque \$62.400 autorisés pour la région seront versés à l'hôpital de Mont-Joli, qui se voit absorber la clientèle qui bénéficie de services de réadaptation à l'atelier protégé de Centrap, maintenant transformé en centre de travail adapté.

Si une entente de principe est intervenue au sujet de l'ajout d'une aile psychiatrique au centre hospitalier de Maria — encore que des technicalités en retardent actuellement la construction —, les compressions budgétaires imposent la remise à plus tard d'un projet semblable à Sainte-Anne-des-Monts.

L'ensemble de la région fait d'ailleurs l'objet d'une étude qui devrait permettre de déterminer les besoins par spécialité, et non plus par secteur, et de procéder à l'allocation des ressources en conséquence d'ici cinq ans.

Subvention OSE

Les seuls crédits supplémentaires dont peut actuellement bénéficier le CRSSS proviennent d'une subvention autorisée dans le cadre de l'opération de solidarité économique.

On annonçait, il y a deux semaines, que la région 01 recevrait \$384.650 dans le cadre de ce programme. Cette somme sera révisée à la hausse pour atteindre \$1 million. Les divers projets auxquels ce montant sera affecté seront connus la semaine prochaine.

Il faut cependant noter que cette subvention vise à répondre aux exigences de sécurité dans les immeubles, et à rendre les établissements accessibles aux handicapés physiques. Elle ne permettra donc pas la création de nouveaux services.

Droits des usagers

Le CRSSS-01 entend enfin sensibiliser la population des établissements de santé de la région au fait que tout usager a droit à des services de santé et à des services sociaux adéquats sur les plans scientifique, humain et social, compte tenu, bien entendu, de l'organisation et des ressources des établissements qui dispensent ces services.

Comme le secteur parapublic n'est pas soumis à la juridiction du protecteur du citoyen du Québec, le CRSSS entend jouer le rôle d'ombudsman dans le secteur de la santé.

Malgré une opinion très répandue, l'organisme ne croit pas à la faillite du système de participation des usagers à la gestion des établissements de santé. Il entend donc stimuler cette participation en vue des élections des usagers qui se tiendront le 25 mai.

Redéfinition des pouvoirs décentralisés pour les établissements de santé

par J.-Claude PAQUET

du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Par un arrêté en conseil émis en novembre dernier, les Conseils régionaux de santé et de services sociaux (CRSSS) détendront dorénavant des pouvoirs accrus en ce qui concerne les demandes de développement de ressources humaines, financières et matérielles des établissements situés sur leur territoire, ainsi qu'au niveau des activités régionales relatives à la santé mentale, à la réadaptation sociale, aux programmes des CLSC, aux services à domicile, aux services ambulatoires et à la réadaptation physique et mentale.

C'est ce qu'annonçait, hier,

M. André Martin, directeur des communications au CRSSS-01, précisant que cette redéfinition des pouvoirs décentralisés, amènera le CRSSS de la région 01 à mettre sur pied de nouvelles commissions administratives au cours de 1980, afin de prendre en charge ces nouvelles responsabilités, en y associant les divers intervenants des centres hospitaliers, des CLSC, des CSS et des centres d'accueil concernés par les différents domaines de la santé ou de services sociaux.

Cette nouvelle définition des pouvoirs, a dit M. Martin, permettra au CRSSS de jouer pleinement son rôle de planificateur régional, toutes les demandes de ressources hu-

manes, matérielles et financières devant dorénavant passer par le CRSSS et non plus être adressées directement au ministère des Affaires sociales.

Dans la pratique, a expliqué M. Martin, cela veut dire que les établissements de santé continueront d'assumer la responsabilité des services qu'ils dispensent, et pourront envisager des modifications qui pourraient avoir des répercussions sur la disponibilité des ressources, humaines, matérielles et financières. Mais plutôt que d'adresser leurs demandes au ministère, les établissements adresseront leur dossier au CRSSS, qui a la responsabilité d'étudier, accepter, refuser ou recommander tout projet soumis, relatif à l'amélioration des services existants ou au développement de nouveaux services, en conformité avec les plans régionaux établis.

Autrement dit, précise M. Martin, ces directives de décentralisation nécessiteront une plus grande concertation des institutions du territoire, et c'est pourquoi des commissions existantes seront renforcées, comme la commission administrative sur les immobilisations, et de nouvelles seront créées dans le courant de l'année, comme la commission des ressources

hospitalières, la commission des services communautaires, la commission de la réadaptation, la commission de la santé mentale, etc.

M. Martin a précisé que la décentralisation n'a pas encore atteint le point où les CRSSS auront à administrer le budget global pour la région (qui est de l'ordre de \$90 millions dans la région 01), étant donné que les déboursés continueront d'être effectués par le ministère de la Santé, mais elle devrait nécessairement conduire à une plus grande concertation entre les établissements de la région (au nombre d'environ 35 dans la région 01) en ce qu'elle remet au palier régional les fonctions relatives à la planification et à la programmation.

En conclusion, M. Martin exprime l'avis que les nouveaux pouvoirs qui sont ainsi attribués constituent un défi pour le CRSSS-01, mais également pour le milieu lui-même, dont le rôle est d'harmoniser les services de santé en région selon ses besoins.

Selon les nouvelles directives, les recommandations du CRSSS devront parvenir au ministère des Affaires sociales au plus tard le 30 juin de chaque année, en prévision de l'exercice financier suivant.

Allez droit au but,
lisez les
pages sportives!



ORDONNANCE NO 5 (REGLEMENT NO 2344)

Course de motos sur glace - le dimanche 10 février 1980

PRENEZ AVIS, par la présente, qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement 2344, le Comité exécutif de la Ville de Québec a édicté l'ordonnance suivante lors d'une réunion tenue le 9 janvier 1980.

Le Carnaval de Québec Inc. est autorisée à organiser et à tenir une compétition de motos sur la rivière St-Charles, le 10 février 1980, aux conditions suivantes:

1. Les travaux d'aménagement de la piste de course devront s'effectuer en dehors des heures de patinage et laisser la piste de patinage libre et utilisable pour les patineurs entre 14h00 et 22h00.
2. En tout temps, d'ici le début de la course, l'accès à la patinoire près de la descente de la rue Marie-de-l'Incarnation devra demeurer utilisable et accessible aux patineurs.
3. L'accès aux véhicules, y compris motos, sur la patinoire par la descente de la rue Marie-de-l'Incarnation, devra être maintenu fermé et inaccessible à tous les véhicules, sauf ceux de course ou d'aménagement et d'entretien de la piste de course.
4. Aucune moto ne sera admise sur la rivière St-Charles pour fins de pratique ou d'exercice avant le 10 février 1980. Lors de leur présence sur la rivière, aucune moto de course ne devra circuler sur la piste de patinage, sauf à l'endroit où la piste de course croise la patinoire.
5. Le Carnaval de Québec devra assumer toute responsabilité à l'égard des tiers pour tout bris ou accident qui pourrait survenir sur la rivière et dans ses accès lors de la préparation ou de la tenue de cette compétition.
6. Le stationnement sera également interdit sur la rue Marie-de-l'Incarnation des deux (2) côtés de la rue entre le boulevard Hamel et la rue Guyart. Tout véhicule stationné à cet endroit sera remis aux frais de son propriétaire.

Edictée à Québec, ce neuvième jour de janvier 1980.

Le Greffier de la Ville
Antoine Carrier, avocat

Travaux publics Canada Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur finances et administration, Travaux publics-Canada, chambre 265, 2e étage, Gare maritime Champlain, Anse-au-Fou-lon, C.P. 1600, QUÉBEC, P.Q., G1K 4K2, et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à l'adresse ci-dessus, sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISES

Appel d'Offres 80Q-008P - Enrochement à l'approche du quai, Portneuf, Comté Portneuf, Qué.

On peut aussi consulter les plans et devis aux bureaux de l'Association des Constructeurs de Québec et Montréal, aussi au bureau du Ministère à Montréal, ainsi qu'au bureau de poste de Portneuf, Qué.

Date limite: le mercredi 13 février 1980
Dépôt: \$50

Renseignements: Tél. (418) 694-3142

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Travaux publics Canada Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur finances et administration, Travaux publics-Canada, chambre 265, 2e étage, Gare maritime Champlain, Anse-au-Fou-lon, C.P. 1600, QUÉBEC, P.Q. G1K 4K2 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à l'adresse ci-dessus, sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISES

Appel d'Offres 80Q-006P - Modifications du système d'éclairage, Immeuble du Gouvernement du Canada, 150, rue Dion, Matane, Qué.

On peut aussi consulter les plans et devis aux bureaux de l'Association des Constructeurs de Rimouski et Québec, aussi au bureau du Ministère à Rimouski, ainsi qu'au bureau de poste de Matane, Qué.

Date limite: le mercredi 13 février 1980
Dépôt: \$25

Renseignements: Tél. (418) 694-3142

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.



ORDONNANCE No 9 (REGLEMENT No 1083 et AMENDEMENTS)

L'utilisation des haut parleurs pour la période du Carnaval 1980 du 31 janvier au 10 février 1980.

PRENEZ AVIS, par les présentes, qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement No 1083, tel que modifié jusqu'à ce jour, le Comité Exécutif de la Ville de Québec a édicté l'ordonnance suivante lors d'une réunion tenue le 9 janvier 1980.

L'utilisation de haut parleurs pour la période du Carnaval 1980 se fera aux conditions suivantes:

- a) que la diffusion de la musique ne se fasse qu'entre 12h00 et 22h00 tous les jours à l'exception du samedi, de 12h00 à 23h00;
- b) qu'aucune annonce commerciale ne soit faite au moyen de ces haut parleurs;
- c) que le volume n'incommode par les résidents des secteurs avoisinants.

Edictée à Québec ce neuvième jour de janvier 1980.

Le Greffier de la Ville
Antoine Carrier, avocat

RE

Fabien visite Port-Cartier pour faire connaissance avec le problème Rayonier

par Jean Didier FESSOU

PORT-CARTIER — Les ennuis que traverse la petite ville de Port-Cartier, depuis la fermeture de Rayonier, constituent un sujet de prédilection lors d'une campagne électorale. Il y a les candidats qui connaissent et s'intéressent au dossier, il y a ceux qui ne connaissent pas le dossier, mais qui s'y intéressent; il y a ceux, enfin, qui s'en foutent éperdument.

Fabien Roy et son candidat dans Manicouagan, M. Marcel Brin, font partie de la catégorie de ceux qui ne connaissent rien au dossier de leur propre aveu mais ils s'y intéresseront énormément.

Pour en être sûr, qu'il suffise de savoir que le maire Dionne a déjà invité le chef libéral, Pierre Trudeau, et le chef conservateur, Joe Clark, à se rendre à Port-Cartier. Les invitations sont restées lettre morte pour le moment et c'est le chef créditiste, bien que pas invité, qui s'y est rendu, cette semaine.

Pour ce faire, il a dû surmonter toutes sortes de difficultés et d'inconvénients.

D'abord, le chef créditiste voulait atterrir sur l'aéroport de Port-Cartier. Le propriétaire des lieux, la compagnie minière Québec-Cartier, et l'opérateur du terrain, Airgava, avaient donné leur accord. Mais le propriétaire du Piper Navajo de Fabien ne l'était pas. Du coup "CréditAir" a dû

atterrir à l'aéroport de Sept-Îles avec une heure de retard sur un programme passablement chargé.

Ensuite, et comme si tout cela ne suffisait pas, dame nature a réservé un accueil déliant à Fabien Roy: neige, poudrière, brouillard. Tant et si bien que Fabien et sa suite ont dû se "taper" une heure de route (ou de patinoire, ce qui serait plus précis) dans la tempête pour se rendre à pied d'oeuvre.

Miss Cumulus-Nimbus nous avait pourtant prevenus, mais avouez qu'il fallait qu'il ait vraiment envie de rencontrer les gars de Rayonier pour que Fabien s'offre une excursion pareille sur la terre de Cain.

Une chaude poignée de main

La rencontre avec les gens de Port-Cartier fut à l'image même du chef créditiste: simple, chaleureuse, sincère.

Expliquant qu'il connaissait mal le dossier de la fermeture de Rayonier et ses implications dans la vie de tous les jours dans la petite ville, Fabien a demandé aux responsables syndicaux et au maire Dionne de le mettre au courant de la situation.

"Je me ferai votre porte-parole à Ottawa face à l'administration centrale."

Et, quoiqu'on puisse en penser, cette promesse du chef du Crédit

social du Canada n'en est pas une en l'air si on en croit son air indigné.

"Les Américains ont déjà sorti un milliard de tonnes de minerai de fer dans la région et qu'est-ce qu'ils nous laisseront en héritage? Une ou deux villes fantômes. Cela ne peut plus durer et nous devons reprendre le contrôle de nos richesses naturelles."

Inutile de dire que Fabien s'adressait à un auditoire déjà passablement convaincu à ce sujet. Et, ceci, indépendamment des tendances politiques représentées parmi l'assistance: depuis les créditistes pure laine à l'ancienne mode aux péquistes pure laine à la "modern style".

La réunion s'est terminée par des échanges de souvenirs: M. le maire Dionne a remis un médaillon représentant les armoiries de sa ville, M. le président du syndicat Rheault l'aigle stylisé en poterie du Syndicat canadien des travailleurs du papier.

Après quoi le greffier de la ville, M. Valmont Couture, a ouvert son gros livre rouge tranché sur or pour que Fabien y appose sa signature.

Tout cela ressemblait à une visite officielle et protocolaire et non à une campagne électorale.

Même la chaude poignée de main et le petit mot gentil que Fabien Roy a échangé avec chacun des membres de l'assistance (une trentaine de personnes dont dix journalistes) ne rappelaient en rien la campagne électorale qui était censée se dérouler.



La traditionnelle vue de Port-Cartier



Le Soleil, Réal Laberge

Le cours de "vacher" est donné à l'Institut de technologie agricole de La Pocatière sous la responsabilité de MM. Raoul Gagnon, du centre de main-d'oeuvre du Canada et Guy Gendron, du département de Zootechnie de l'ITA.

Etre vacher, c'est plus que de savoir traire les vaches

du bureau du Soleil

LA POCATIÈRE — Pour une quatrième année consécutive, dix jeunes Québécois venant des quatre coins de la province ont commencé, il y a deux semaines, à l'Institut de technologie agricole de La Pocatière, un cours unique en son genre qui débouche sur un emploi assuré et très recherché: celui de vacher.

"On s'arrache ceux qui ont la chance d'avoir été choisis et qui ont complété cette spécialité agricole de niveau secondaire et d'une durée de dix semaines", avait-on signalé en septembre dernier, lors de l'assemblée annuelle de la Fédération des producteurs agricoles de la Côte-du-Sud.

Mais de quoi se complique donc maintenant "une chose aussi facile que celle de traire les vaches", pour que ça demande désormais quatre semaines d'enseignement théorique et six semaines supplémentaires d'un séjour pratique chez des maîtres-éleveurs de bovins laitiers.

Et surtout, que ça débouche sur un emploi immédiat et particulièrement bien payé, comme l'a démontré l'expérience vécue jusqu'ici, au cours des trois dernières années, par les 30 premiers stagiaires de ce cours spécial de vacher!

But et objectif

Le responsable du département de Zootechnie de l'ITA de La Pocatière, M. Guy Gendron, en a précisé au SOLEIL l'objectif et le but: donner au futur vacher une connaissance théorique et pratique sur tous les aspects de la traite, du soin, et de la régie d'un troupeau laitier.

Et cela, d'une façon à les rendre "capables de remplacer adéquatement, et sur-le-champ, un exploitant laitier qui doit s'absenter pour un jour, ou pour un mois".

Comme on a voulu faire pratique,

une bonne partie de l'enseignement est appuyée de visites à l'étable, pour y effectuer les exercices pertinents. Le tout se complète de nombreux laboratoires et d'heures passées dans les fermes de l'ITA et d'agriculteurs du voisinage.

Unique au Québec

Le cours de vacher est unique au Québec. Il a été instauré grâce à une étroite collaboration entre la Commission scolaire régionale Pascal-Taché, le Centre de main-d'oeuvre du Canada, l'UPA de la Côte-du-Sud et l'ITA de La Pocatière, qui a été chargé de dispenser l'enseignement.

À la fin du cours, a précisé le représentant du centre de main-d'oeuvre, M. Raoul Gagnon, le candidat qui aura satisfait aux exigences du programme de vacher recevra une attestation de compétence émise par la Commission scolaire Pascal-Taché.

Le contenu

Ils seront appelés à étudier la bonne garde des troupeaux laitiers, notamment avec un approfondissement de l'amélioration des bovins et de la régie des troupeaux, de même que l'alimentation et la nutrition des animaux en insistant entre autres sur les exigences particulières de l'animal et des aliments pouvant combler ses besoins.

Les stagiaires apprendront aussi à effectuer une bonne traite hygiénique, tout en prévenant la mammité (infection du pis), à bien conserver le produit laitier et à s'initier à sa mise en marché.

Le futur vacher acquerra encore des notions de prévention des différentes maladies du troupeau laitier et des précautions à prendre pour les éviter. On lui fournira les connaissances nécessaires au maintien d'un taux de reproduction élevée, avec une attention particulière à la parturition.

LE 26, ON FAIT SA PART!

Soirée de la bougie, 26 janvier 1980

à compter de 18 heures

Les bougies vous seront offertes à domicile au coût de

\$4.00

la boîte de deux bougies

OBJECTIF

290,026

PLUS DE \$50,000 EN PRIX À GAGNER DONT:

- 1 prix de \$25,000
- 1 prix de \$5,000
- 5 prix de \$1,000
- 2 prix de \$500
- 141 prix de \$100

200 billets de Provincial super-loto

LE DÉTENTEUR D'UNE SEULE BOUGIE GAGNANTE N'AURA DROIT QU'AU TIERS DU PRIX

LES MOTRES!

le québec régional

Thetford-Mines · Plessisville · Mégantic · Baie-Saint-

Matthieu n'arrive pas à choisir parmi ses "amis" fédéralistes



Le Soleil, Jacques Deschênes
Hermann MATTHIEU

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — Le député libéral de Beauce-Sud à l'Assemblée nationale, Me Hermann Matthieu, n'a aucunement l'intention de prendre position pour un candidat dans la présente campagne électorale du 18 février prochain, dans le comté de Beauce.

En réponse à une question qui lui a été posée par le journaliste du SOLEIL, lors d'une rencontre avec les membres du Cercle de presse de Beauce, tenue hier, à Saint-Georges, Me Matthieu affirma "qu'il a rencontré le candidat libéral M. Normand Lapointe, son principal organisateur de l'élection complémentaire de Beauce-

Sud, en novembre dernier, et lui a fait part qu'il ne peut s'impliquer dans la présente campagne électorale".

"J'ai été élu, ajouta le député libéral de Beauce-Sud, par une clientèle fédéraliste, soit des libéraux, des unionistes, des créditistes, des conservateurs, des néo-démocrates, alors je me dois de demeurer neutre et être au service de toute la population de mon comté."

Au sujet de l'implantation d'une usine expérimentale de méthanol au Québec, Me Hermann Matthieu expliqua "qu'il s'occupe grandement de ce projet afin qu'il soit réalisé dans Beauce-Sud et pour y arriver, il réclamera l'appui de ses collègues de

Beauce-Nord, de Bellechasse et de Frontenac à l'Assemblée nationale.

Selon Me Matthieu, "ce projet se doit d'être réalisé hors de toutes partisanseries politiques et dans l'intérêt des producteurs de bois de sa région".

On a aussi appris que dans ses priorités, le député libéral de Beauce-Sud a à cœur la poursuite des travaux pour le prolongement de l'autoroute Robert-Cliche, l'amélioration du réseau de voirie rurale, la construction de HLM, les problèmes de l'environnement, la réforme de la fiscalité municipale qui au dire de Me Hermann Matthieu "avantage les villes et défavorise les petites municipalités".

en bref



Place Sainte-Anne

Cette photo a été prise lors de l'inauguration officielle de "Place Sainte-Anne", premier centre commercial à Sainte-Anne-de-Baupré. Au moment de la traditionnelle cérémonie du coupage du ruban, on retrouvait M. Louis Ducloux, député fédéral de Montmorency, le maire Jean Boisvert, Me Jean Blanchet de Québec, propriétaire du centre et M. Raymond Mailoux, député de Charlevoix. L'investissement de plus d'un million de dollars est fait avec la participation de la Fédération des caisses d'épargne économique du Québec. Ce centre compte un mail, une vingtaine de boutiques dont un magasin de la Société des alcools du Québec, un supermarché, une pharmacie et des bureaux pour professionnels.

Le "livre beige" est dangereux et inacceptable, selon Adrien Ouellette

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — "Le projet Ryan est dangereux et inacceptable, car il maintient le Québec dans une position de 1 contre 10 et contient de nombreux reculs sur les positions traditionnelles du Québec, notamment dans les communications et la politique sociale."

C'est en ces termes que le député de Beauce-Nord et adjoint parlementaire au ministère du Tourisme, de l'Industrie et du Commerce, M. Adrien

Ouellette, a commenté le récent document constitutionnel du Parti libéral du Québec, lors d'une conférence de presse tenue, hier, à son bureau de Saint-Joseph, peu de temps après son retour d'un voyage au Liban.

Selon le député de Beauce-Nord, "à aucun moment dans son document, Ryan ne reconnaît la nécessité d'en venir à une véritable égalité politique entre les deux peuples qui ont fondé ce pays".

"De par ce document, dit-il, le

Québec continuerait d'être une province parmi d'autres, perpétuant ainsi la situation minoritaire des Québécois au sein du Canada, ce qui est inacceptable."

Toujours d'après M. Adrien Ouellette, "le document libéral contient de dangereux reculs sur les positions traditionnelles du Québec défendues par les premiers ministres précédents, MM. Lesage, Johnson, Bourassa, de même que par le présent gouvernement".

Recul du Québec

Dans le domaine des communications, M. Ouellette fit remarquer que "l'ancien ministre Jean-Paul L'Allier avait défendu une autonomie beaucoup plus grande pour le Québec, en particulier dans le contrôle des ondes et de la cablodistribution".

"Dans le projet Ryan, ajouta le député de Beauce-Nord, Ottawa conserve dans le domaine social des pouvoirs importants que Robert Bourassa exigeait pour le Québec".

Il devait ajouter "avec le projet libéral de Ryan, c'est Ottawa, donc la majorité anglophone, qui garde la main sur les outils importants du pouvoir économique tels que: banque centrale, taux d'intérêt, politique de stabilisation, etc., et dire qu'on sait trop bien que ces politiques favorisent toujours d'abord l'Ontario et que le Québec a souvent souffert des décisions d'Ottawa dans ce domaine".

Au terme de l'entrevue, M. Adrien Ouellette fit savoir qu'il aura l'occasion de critiquer plus en détails le document de Ryan, dans les prochaines semaines, vu que le projet libéral nous ramènerait 20 ans en arrière dans nos négociations avec le Canada anglais.

Un écran de fumée, dit le PQ du comté de Lévis



Jean GARON

LEVIS — "Le livre beige présenté par M. Claude Ryan, chef du Parti libéral du Québec, se révèle, à l'analyse, un écran de fumée pour masquer le désert de la pensée libérale en ce qui concerne l'avenir du Québec." Tel est l'avis que le conseil exécutif de l'Association du parti québécois du comté de Lévis vient d'exprimer lors de sa dernière réunion.

Le titre lui-même "Une nouvelle fédération canadienne" montre à quel point le Québec est relégué au second plan dans ce document. On n'y préconise rien qui soit de nature à permettre aux Québécois de reprendre en main le développement de leur économie, moteur du progrès social et culturel.

Dans un communiqué que transmettait hier l'Association du PQ dans Lévis, on lit également que le souci que l'on met dans le livre beige à insister sur les délais, la patience et presque la résignation, est particulièrement révélateur de l'esprit d'attentisme et d'immobilisme qui a présidé à sa préparation.

Le PQ dans Lévis tient à réaffirmer que l'épanouissement du Québec nécessite la

maîtrise des grands leviers économiques que sont les subventions aux entreprises, l'aménagement des taxes, le droit d'exporter et la sélection intelligente des produits importés. Il dénonce le faible impact au Québec des sociétés de la Couronne financées par tous les contribuables canadiens, y compris les Québécois qui n'en tirent pas leur juste part, selon le PQ.

Enfin, lit-on dans le même communiqué, si l'on a été capable de mener à bien un chantier aussi imposant que celui de la baie James sans le concours d'Ottawa, "même si ceux qui y ont travaillé ont payé des impôts fédéraux", on est certainement capable de bâtir un pays qui saura faire valoir ses ressources humaines, matérielles et naturelles pour commercer et entretenir des relations mutuellement avantageuses avec les autres pays du monde.

"En bref, le livre beige témoigne d'une plus grande préoccupation de maintenir le Parti libéral sur la scène politique, en se servant de tous les artifices d'une mascarade, que d'orienter positivement les destinées du Québec", conclut le communiqué du PQ dans Lévis.



Le Soleil, Jacques Deschênes
Adrien OUELLETTE

La télé communautaire

LEVIS — Le Centre vidéo-populaire de la Rive-Sud présente, cette semaine, à son émission hebdomadaire diffusée sur le canal 6 le 27 janvier à 11h, deux documents préparés par un autre groupe de télé communautaire à Sherbrooke. Le premier dossier concerne les jouets éducatifs et l'organisation d'une joujoutheque. L'autre montage vidéo permet d'entendre l'expression de citoyens dans un débat portant sur la souveraineté-association.

Halte-jeunesse à Charny

CHARNY — L'équipe d'animateurs du projet "Halte-jeunesse", qui travaille à mettre sur pied une ressource communautaire pour les jeunes de 12 à 18 ans, à Charny, invite la population à une assemblée d'information qui se tiendra le lundi 28 janvier des 19h30 à la salle paroissiale de Charny. La première étape du projet consiste à mettre sur pied un café-rencontre où il y aura des activités organisées par et pour les jeunes avec la collaboration de personnes ressources. Les premières démarches soulèvent déjà de la participation. L'intérêt soutenu des parents et des organismes déjà en place apparaît indispensable pour la réalisation efficace de cette étape et de celles qui suivront.

Stationnement à l'hôpital

MATANE — La question d'un stationnement payant au centre hospitalier de Matane sera à l'ordre du jour, alors que le conseil d'administration du centre tiendra une soirée publique d'information, mercredi prochain, à 20h, à la salle de conférences du CLSC (349 Saint-Jérôme). Les membres du conseil profiteront de l'occasion pour répondre à toutes les questions d'intérêt public. Le personnel du centre et la population sont invités.

Tourisme à Carleton

CARLETON — Un poste d'agent d'expansion touristique et industrielle est ouvert à Carleton. Le comté d'expansion touristique et industrielle de Carleton (CETIC) voudrait le voir à l'oeuvre dès le début de mars. Le président du CETIC, M. Yvon Chouinard, a d'autre part annoncé qu'une campagne

de souscription sera bientôt lancée auprès des citoyens et des hommes d'affaires de Carleton, afin de défrayer une partie des coûts d'opération du bureau de l'agent d'expansion. Le dévoilement des résultats de la campagne sera fait à l'occasion d'une soirée d'affaires spécial au mois de février.

A la recherche d'un local

PORT-CARTIER — La Société des alcools du Québec est présentement à la recherche d'un local, à Port-Cartier, pour y aménager une succursale. Les promoteurs et propriétaires de la région peuvent donc présenter une proposition. La préférence sera donnée aux locaux déjà construits. Le local demandé devra être situé dans les secteurs commerciaux de Port-Cartier, de préférence sur le boulevard des Îles ou sur le Portage-des-Mousses. Pour informations: Claude-J. Marier au (514) 873-6992.

Le canal forme et informe

HAUTERIVE — Se donner le goût et l'audace d'atteindre le toxicomane pour lui transmettre une croyance en sa réadaptation ainsi pourraient se resumer les sessions d'information et de formation que le centre d'accueil N. A. Labrie (canal) offre à 45 intervenants psychosociaux de la Côte-Nord à compter du 28 janvier. Pour renseignements supplémentaires, communiquer avec le canal au 589-5794.

Le secteur agricole

HAUTERIVE — Le Conseil régional de développement de la Côte-Nord désire associer aux différents intervenants dans le secteur agricole afin de contribuer au développement de l'agriculture dans la région. Aussi une table de concertation a été mise sur pied et regroupée des gens du ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture, de l'Union des producteurs agricoles, de l'Association des producteurs de viande, du Groupe contact et du CRD. Conjointement à cette démarche, le CRD effectue une étude auprès des agriculteurs de la région. Le but, mieux connaître les agriculteurs de la région, identifier leurs besoins et montrer à l'agriculture dans la région à progresser ou reculer.

Allez droit au but,
lisez les
pages sportives!

LA VILLE DE québec

ORDONNANCE NO 5 (REGLEMENT NO 2344)
Course de motos sur glace - le dimanche 10 février 1980

PRENEZ AVIS, par la présente, qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement 2344, le Comité exécutif de la Ville de Québec a édicté l'ordonnance suivante lors d'une réunion tenue le 9 janvier 1980:

Le Carnaval de Québec Inc. est autorisé à organiser et à tenir une compétition de motos sur la rivière St-Charles, le 10 février 1980, aux conditions suivantes:

- 1- Les travaux d'aménagement de la piste de course devront s'effectuer en dehors des heures de patinage et laisser la piste de patinage libre et utilisable pour les patineurs entre 14h00 et 23h00.
- 2- En tout temps, d'ici le début de la course, l'accès à la patinoire près de la descente de la rue Marie-de-l'Incarnation devra demeurer utilisable et accessible aux patineurs.
- 3- L'accès aux véhicules, y compris motos, sur la patinoire, par la descente de la rue Marie-de-l'Incarnation, devra être maintenu fermé et inaccessible à tous les véhicules, sauf ceux de course ou d'aménagement et d'entretien de la piste de course.
- 4- Aucune moto ne sera admise sur la rivière St-Charles pour fins de pratique ou d'exercice avant le 10 février 1980. Lors de leur présence sur la rivière, aucune moto de course ne devra circuler sur la piste de patinage, sauf à l'endroit où la piste de course croise la patinoire.
- 5- Le Carnaval de Québec devra assumer toute responsabilité à l'égard des tiers pour tout bris ou accident qui pourrait survenir sur la rivière et dans ses accès lors de la préparation ou de la tenue de cette compétition.
- 6- Le stationnement sera également interdit sur la rue Marie-de-l'Incarnation des deux (2) côtés de la rue entre le boulevard Hamel et la rue Guyart. Tout véhicule stationné à cet endroit sera remis aux frais de son propriétaire.

Édictée à Québec, ce neuvième jour de janvier 1980.
Le Greffier de la Ville
Antoine Carrier, avocat

Travaux publics Canada / Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur finances et administration, Travaux publics-Canada, chambre 266, 2e étage, Gare maritime Champlain, Anse-au-Foulon, C.P. 1600, QUÉBEC, P.Q., G1K 4K2, et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à l'adresse ci-dessus, sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISES

Appel d'Offres 80Q-008P - Enrochement à l'approche du quai, Portneuf, Comté Portneuf, Qué.

On peut aussi consulter les plans et devis aux bureaux de l'Association des constructeurs de Québec et Montréal, aussi au bureau du Ministère à Montréal, ainsi qu'au bureau de poste de Portneuf, Qué.

Date limite: le mercredi 13 février 1980
Dépôt: \$50

Renseignements: tél.: (418) 694-3142

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Travaux publics Canada / Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur finances et administration, Travaux publics-Canada, chambre 266, 2e étage, Gare maritime Champlain, Anse-au-Foulon, C.P. 1600, QUÉBEC, P.Q., G1K 4K2, et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à l'adresse ci-dessus, sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISES

Appel d'Offres 80Q-006P - Modifications du système d'éclairage, immeuble du Gouvernement du Canada, 150, rue Dion, Matane, Qué.

On peut aussi consulter les plans et devis aux bureaux de l'Association des Constructeurs de Rimouski et Québec, aussi au bureau du Ministère à Rimouski, ainsi qu'au bureau de poste de Matane, Qué.

Date limite: le mercredi 13 février 1980
Dépôt: \$25.

Renseignements: Tél. (418) 694-3142

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

LA VILLE DE québec

ORDONNANCE No 9 (REGLEMENT No 1083 et AMENDEMENTS)

Utilisation des haut-parleurs pour la période du Carnaval 1980 du 31 janvier au 10 février 1980.

PRENEZ AVIS, par la présente, qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement No 1083, tel que modifié jusqu'à ce jour, le Comité Exécutif de la Ville de Québec a édicté l'ordonnance suivante lors d'une réunion tenue le 9 janvier 1980:

L'utilisation de haut-parleurs pour la période du Carnaval 1980 se fera aux conditions suivantes:

- a) que la diffusion de la musique ne se fasse qu'entre 12h00 et 23h00 tous les jours à l'exception du samedi, de 12h00 à 23h00;
- b) qu'aucune annonce commerciale ne soit faite au moyen de ces haut-parleurs;
- c) que le volume n'incommode par les résidents des secteurs avoisinants.

Édictée à Québec ce neuvième jour de janvier 1980.
Le Greffier de la Ville
Antoine Carrier, Avocat

la rive sud Lévis · Saint-Romuald · Lauzon · Beaumont · Saint-Vallier · Saint-Michel · Saint-

Matthieu n'arrive pas à choisir parmi ses "amis" fédéralistes



Le Soleil, Jacques Deschênes
Hermann MATTHIEU

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — Le député libéral de Beauce-Sud à l'Assemblée nationale, Me Hermann Matthieu, n'a aucunement l'intention de prendre position pour un candidat dans la présente campagne électorale du 18 février prochain, dans le comté de Beauce.

En réponse à une question qui lui a été posée par le journaliste du SOLEIL, lors d'une rencontre avec les membres du Cercle de presse de Beauce, tenue hier, à Saint-Georges, Me Matthieu affirma "qu'il a rencontré le candidat libéral M. Normand Lapointe, son principal organisateur à l'élection complémentaire de Beauce-

Sud, en novembre dernier, et lui a fait part qu'il ne peut s'impliquer dans la présente campagne électorale".

"J'ai été élu, ajouta le député libéral de Beauce-Sud, par une clientèle fédéraliste, soit des libéraux, des unionistes, des crédentistes, des conservateurs, des néo-démocrates, alors je me dois de demeurer neutre et être au service de toute la population de mon comté."

Au sujet de l'implantation d'une usine expérimentale de méthanol au Québec, Me Hermann Matthieu explique "qu'il s'occupe grandement de ce projet afin qu'il soit réalisé dans Beauce-Sud et pour y arriver, il réclame l'appui de ses collègues de

Beauce-Nord, de Bellechasse et de Frontenac à l'Assemblée nationale.

Selon Me Matthieu, "ce projet se doit d'être réalisé hors de toutes partisaneries politiques et dans l'intérêt des producteurs de bois de sa région".

On a aussi appris que dans ses priorités, le député libéral de Beauce-Sud a à cœur la poursuite des travaux pour le prolongement de l'autoroute Robert-Cliche, l'amélioration du réseau de voirie rurale, la construction de HLM, les problèmes de l'environnement, la réforme de la fiscalité municipale qui au dire de Me Hermann Matthieu "avantage les villes et défavorise les petites municipalités".

en bref



Place Sainte-Anne

Cette photo a été prise lors de l'inauguration officielle de "Place Sainte-Anne", premier centre commercial à Sainte-Anne-de-Beaupré. Au moment de la traditionnelle cérémonie du coupage du ruban, on retrouvait M.-Louis Duclos, député fédéral de Montmorency, le maire Jean Boisvert, Me Jean Blanchet de Québec, propriétaire du centre et M. Raymond Mailloux, député de Charlevoix. L'investissement de plus d'un million de dollars est fait avec la participation de la Fédération des caisses d'épargne économique du Québec. Ce centre compte un mail, une vingtaine de boutiques dont un magasin de la Société des alcools du Québec, un supermarché, une pharmacie et des bureaux pour professionnels.

Le "livre beige" est dangereux et inacceptable, selon Adrien Ouellette

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — "Le projet Ryan est dangereux et inacceptable car il maintient le Québec dans une position de T contre 10 et contient de nombreux reculs sur les positions traditionnelles du Québec, notamment dans les communications et la politique sociale."

C'est en ces termes que le député de Beauce-Nord et adjoint parlementaire au ministère du Tourisme, de l'Industrie et du Commerce, M. Adrien

Ouellette, a commenté le récent document constitutionnel du Parti libéral du Québec, lors d'une conférence de presse tenue hier, à son bureau de Saint-Joseph peu de temps après son retour d'un voyage au Liban.

Selon le député de Beauce-Nord, "à aucun moment dans son document, Ryan ne reconnaît la nécessité d'en venir à une véritable égalité politique entre les deux peuples qui ont fondé ce pays".

"De par ce document, dit-il, le

Québec continuerait d'être une province parmi d'autres, perpétuant ainsi la situation minoritaire des Québécois au sein du Canada, ce qui est inacceptable."

Toujours d'après M. Adrien Ouellette, "le document libéral contient de dangereux reculs sur les positions traditionnelles du Québec défendues par les premiers ministres précédents, MM. Lesage, Johnson, Bourassa, de même que par le présent gouvernement".

Recul du Québec

Dans le domaine des communications, M. Ouellette fit remarquer que "l'ancien ministre Jean-Paul L'Allier avait défendu une autonomie beaucoup plus grande pour le Québec, en particulier dans le contrôle des ondes et de la câblodistribution".

"Dans le projet Ryan, ajouta le député de Beauce-Nord, Ottawa conserve dans le domaine social des pouvoirs importants que Robert Bourassa exigeait pour le Québec."

Il devait ajouter "avec le projet libéral de Ryan, c'est Ottawa, donc la majorité anglophone, qui garde la main sur les outils importants du pouvoir économique tels que: banque centrale, taux d'intérêt, politique de stabilisation, etc., et dire qu'on sait trop bien que ces politiques favorisent toujours d'abord l'Ontario et que le Québec a souvent souffert des décisions d'Ottawa dans ce domaine".

Au terme de l'entrevue, M. Adrien Ouellette fit savoir qu'il aura l'occasion de critiquer plus en détails le document de Ryan, dans les prochains semaines, vu que le projet libéral nous ramènerait 20 ans en arrière dans nos négociations avec le Canada anglais.



Le Soleil, Jacques Deschênes
Adrien OUELLETTE

LEVIS — "Le livre beige présente par M. Claude Ryan, chef du Parti libéral du Québec, se révèle, à l'analyse, un écran de fumée pour masquer le désert de la pensée libérale en ce qui concerne l'avenir du Québec." Tel est l'avis que le conseil exécutif de l'Association du parti québécois du comté de Lévis vient d'exprimer lors de sa dernière réunion.

Le titre lui-même "Une nouvelle fédération canadienne" montre à quel point le Québec est relegué au second plan dans ce document. On n'y reconçoit rien qui soit de nature à permettre aux Québécois de reprendre en main le développement de leur économie, moteur du progrès social et culturel.

Dans un communiqué que transmettait hier l'Association du PQ dans Lévis, on lit également que le sujet que l'on met dans le livre beige à insister sur les délais, la patience et presque la résignation, est particulièrement révélateur de l'esprit d'attentisme et d'immobilisme qui a présidé à sa préparation.

Le PQ dans Lévis tient à réaffirmer que l'épanouissement du Québec nécessite la

maîtrise des grands leviers économiques que sont les subventions aux entreprises, l'aménagement des taxes, le droit d'exporter et la sélection intelligente des produits importés. Il dénonce la faible impact au Québec des sociétés de la Couronne financées par tous les contribuables canadiens, y compris les Québécois qui n'en tirent pas leur juste part, selon le PQ.

Enfin, lit-on dans le même communiqué, si l'on a été capable de mener à bien un chantier aussi imposant que celui de la baie James sans le concours d'Ottawa, "même si ceux qui y ont travaillé ont payé des impôts fédéraux", on est certainement capable de bâtir un pays qui saura faire valoir ses ressources humaines, matérielles et naturelles pour commercer et entretenir des relations mutuellement avantageuses avec les autres pays du monde.

"En bref, le livre beige témoigne d'une plus grande préoccupation de maintenir le Parti libéral sur la scène politique, en se servant de tous les artifices d'une mascarade, que d'orienter positivement les destinées du Québec", conclut le communiqué du PQ dans Lévis.

Un écran de fumée, dit le PQ du comté de Lévis



Le Soleil, André Boucher
Jean GARON

Allez droit au but,
lisez les
pages sportives!

LA VILLE DE québec

ORDONNANCE NO 5 (RÈGLEMENT NO 2344)
Course de motos sur glace - le dimanche 10 février 1980

PRENEZ AVIS, par la présente, qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement 2344, le Comité exécutif de la Ville de Québec a édicté l'ordonnance suivante lors d'une réunion tenue le 9 janvier 1980.

Le Carnaval de Québec Inc. est autorisé à organiser et à tenir une compétition de motos sur la rivière St-Charles, le 10 février 1980, aux conditions suivantes:

1. Les travaux d'aménagement de la piste de course devront s'effectuer en dehors des heures de patinage et laisser la piste de patinage libre et utilisable pour les patineurs entre 14h00 et 22h00.
2. En tout temps, d'ici le début de la course, l'accès à la patinoire près de la descente de la rue Marie-de-l'Incarnation devra demeurer utilisable et accessible aux patineurs.
3. L'accès aux véhicules, y compris motos, sur la patinoire, par la descente de la rue Marie-de-l'Incarnation, devra être maintenu fermé et inaccessible à tous les véhicules, sauf ceux de course ou d'aménagement et d'entretien de la piste de course.
4. Aucune moto ne sera admise sur la rivière St-Charles pour fins de pratique ou d'exercice avant le 10 février 1980. Lors de leur présence sur la rivière, aucune moto de course ne devra circuler sur la piste de patinage, sauf à l'intérieur ou à la piste de course croise la patinoire.
5. Le Carnaval de Québec devra assumer toute responsabilité à l'égard des tiers pour tout bris ou accident qui pourrait survenir sur la rivière et dans ses accès lors de la préparation ou de la tenue de cette compétition.
6. Le stationnement sera également interdit sur la rue Marie-de-l'Incarnation des deux (2) côtés de la rue entre le boulevard Hamel et la rue Guyart. Tout véhicule stationné à cet endroit sera remis aux frais de son propriétaire.

Édictée à Québec, ce neuvième jour de janvier 1980.

Le Greffier de la Ville
Antoine Carrier, avocat

Travaux publics Canada / Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur finances et administration, Travaux publics - Canada, chambre 266, 2e étage, Gare maritime Champlain, Anse-au-Foulon, C.P. 1600, QUÉBEC, P.Q., G1K 4K2, et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à l'adresse ci-dessus, sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISES

Appel d'Offres 80Q-008P - Enrochement à l'approche du quai, Portneuf, Comté Portneuf, Qué.

On peut aussi consulter les plans et devis aux bureaux de l'Association des constructeurs de Québec et Montréal, aussi au bureau du Ministère à Montréal, ainsi qu'au bureau de poste de Portneuf, Qué.

Date limite: le mercredi 13 février 1980
Dépôt: \$50

Renseignements: tél.: (418) 694-3142

INSTRUCTIONS

Le dépôt afferent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Travaux publics Canada / Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur finances et administration, Travaux publics-Canada, chambre 266, 2e étage, Gare maritime Champlain, Anse-au-Foulon, C.P. 1600, QUÉBEC, P.Q., G1K 4K2 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à l'adresse ci-dessus, sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISES

Appel d'Offres 80Q-006P - Modifications du système d'éclairage, Immeuble du Gouvernement du Canada, 150, rue Dion, Matane, Qué.

On peut aussi consulter les plans et devis aux bureaux de l'Association des Constructeurs de Rimouski et Québec, aussi au bureau du Ministère à Rimouski, ainsi qu'au bureau de poste de Matane, Qué.

Date limite: le mercredi 13 février 1980
Dépôt: \$25.

Renseignements: Tél. (418) 694-3142

INSTRUCTIONS

Le dépôt afferent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

LA VILLE DE québec

ORDONNANCE No 9 (RÈGLEMENT No 1083 et AMENDEMENTS)

Utilisation des haut-parleurs pour la période du Carnaval 1980 du 31 janvier au 10 février 1980.

PHÉNEZ AVIS, par la présente, qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement No 1083, tel que modifié jusqu'à ce jour, le Comité Exécutif de la Ville de Québec a édicté l'ordonnance suivante lors d'une réunion tenue le 9 janvier 1980.

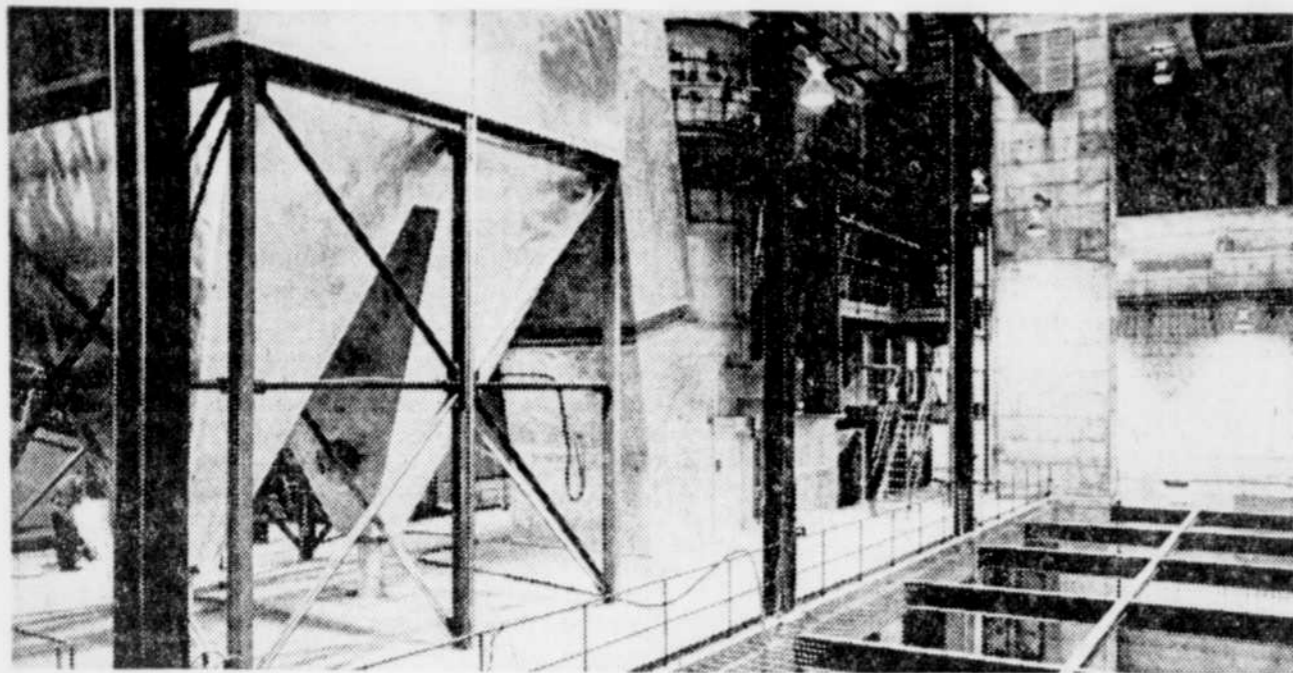
L'utilisation de haut-parleurs pour la période du Carnaval 1980 se fera aux conditions suivantes:

- a) que la diffusion de la musique ne se fasse qu'entre 12h00 et 22h00 tous les jours à l'exception du samedi, de 12h00 à 23h00;
- b) qu'aucune annonce commerciale ne soit faite au moyen de ces haut-parleurs;
- c) que le volume n'incommode par les résidents des secteurs avoisinants.

Édictée à Québec ce neuvième jour de janvier 1980.

Le Greffier de la Ville
Antoine Carrier, Avocat

Charles · Saint-Nicolas · Montmagny · Bernières · La Pocatière · Saint-Etienne · Saint-David · Saint-Rédempteur



La possibilité d'installer un deuxième four est envisagée à l'incinérateur de la Rive-Sud. Tout l'espace nécessaire à cette fin avait été prévu lors de la construction, en 1975.

L'incinérateur à son point de saturation dans 2 ans

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — Le comité inter-municipal de gestion des déchets du comté de Lévis, toujours très satisfait de l'efficacité de son incinérateur, prévoit que celui-ci atteindra un point de saturation dans deux ans. La possibilité d'ajouter un deuxième four est envisagée dans les études qui viennent d'être entreprises pour déterminer les besoins futurs.

Voilà ce qu'a signalé M. Louis-Philippe Lainé, président du comité inter-municipal, lors de l'assemblée annuelle de cet organisme. Le volume des déchets traités était de 11,527 tonnes, en 1976, soit durant la première année d'exploitation de l'incinérateur; il fut de 16,340 tonnes en 1977, de 17,108 tonnes en 1978 et de 21,000 tonnes en 1979.

"Nous nous dirigeons rapidement vers un point de saturation et nous devons songer dès maintenant à ce que devra être notre préoccupation au cours des toutes prochaines années. Nous avons confié déjà à nos professionnels le soin de déterminer les besoins des municipalités pour l'avenir à court terme et à moyen terme."

M. Lainé a déclaré aussi: "L'équipement actuel opère, à certaines périodes, à pleine

capacité et, d'ici deux ans, nous devons adopter certaines alternatives, en tenant compte d'abord des besoins propres aux quatre municipalités faisant partie du comité. D'autre part, même en excluant Saint-Romuald, nous devons quand même faire des choix dans le sens de s'équiper d'un deuxième four, ou d'une unité de recyclage ou d'une récupération de type de déchets, qui devront prolonger la vie du four existant.

"Ces études préliminaires ne nous ont pas permis encore de nous fixer, d'autant plus qu'avec la crise énergétique, il est possible que d'autres choix soient plus profitables, tels la récupération de chaleur avec l'addition d'équipements appropriés et, par le fait même, le besoin d'obtenir un utilisateur éventuel."

M. Lainé a précisé qu'aucune modification majeure n'est prévue pour d'ici 1982. Le comité, a-t-il aussi mentionné, entend fournir des informations qui seront de plus en plus fréquentes aux administrateurs municipaux concernant les problèmes et les options qui devront faire l'objet d'analyses sérieuses et objectives au cours des prochains mois.

Surplus accumulé
L'année financière 1979-

1980 du comité inter-municipal de gestion des déchets du comté de Lévis, couvrant la période du premier octobre au 30 septembre, s'est soldée avec un surplus au montant de \$482, après l'appropriation d'un léger déficit antérieur. Les revenus de la période ont totalisé \$334,816.

Le budget du comité pour l'année 1979-1980 s'établit cependant à \$376,000. Neuf employés travaillent à temps plein à l'incinérateur, se partageant une somme de quelque \$200,000 en salaires. L'entretien coûtera \$40,000 et l'électricité, \$45,000.

Les quatre municipalités participantes maintiendront une contribution semblable à celle de l'an dernier, soit pour un total de quelque \$151,000. Le taux de contribution, fixé selon le critère de population, est de 47,2 pour 100 pour Lévis, 33,6 pour 100 pour Lauzon, 11,1 pour 100 pour Saint-David et 8 pour 100 pour Saint-Louis-de-Pintendre.

La ville de Saint-Romuald, qui est devenue cliente de l'incinérateur, il y a un peu plus d'un an, fournira une contribution accrue de 5 pour 100, par rapport à ce qu'elle a payé au comité l'année dernière, soit environ \$84,000. Cette municipalité a une contribution qui est un peu supérieure à celle des

quatre autres, puisqu'elle ne paye pas directement pour le service de la dette.

La vente du fer récupéré à l'incinérateur rapportera quelque \$6,000. Elle a donné \$3,758 l'année dernière, alors que le marché dans ce domaine avait atteint son plus haut niveau. Éventuellement, ce secteur pourra procurer des revenus substantiels, a souligné M. Lainé.

Confirmation de 23 autres "zones vertes" permanentes

La zone verte permanente de 23 autres municipalités de la région administrative de Québec vient d'être confirmée par le Conseil des ministres.

C'est ce qu'a indiqué, hier, le ministre québécois de l'Agriculture et de l'Alimentation, M. Jean Garon, en annonçant que les zones vertes respectives de 31 nouvelles localités venaient d'entrer en vigueur.

Toutes ces municipalités, a précisé le ministre, en sont venues à une entente avec la Commission de protection du territoire agricole après négociations dans la plupart des cas, mais parfois par simple acceptation de la zone provisoire déposée à l'Assemblée nationale par le ministre Garon le 9 novembre 1978.

Ces nouvelles zones permanentes portent à 133 le nombre des municipalités dont la

zone verte est définitive sur un total de quelque 600.

A noter dans les nouvelles municipalités dont la zone verte est chose faite d'une façon définitive: Sainte-Foy, dont 49 pour 100 du territoire sera dorénavant considéré comme zone dévolue exclusivement à l'agriculture. De fait, la ville et la CPTA en sont venues à un accord pour déterminer que 48,3 pour 100 de la superficie totale serait destinée à l'agriculture, soit 10,165 acres sur une grandeur totale de 20,925.

Les espaces non développés situés dans la zone non agricole représentent un potentiel de développement de 25 ans pour la municipalité de Sainte-Foy, sur la base du rythme d'urbanisation des cinq dernières années.

Quelques autres
Dans la seule région administrative de Québec, le nom-

bre des municipalités maintenant dotées d'une zone agricole permanente s'élève à 45.

Seules, les zones permanentes de Lévis, Saint-David, Saint-Etienne et Saint-Jean-Chrysostome ont dû être imposées par décret dans la région de Québec, jusqu'à présent.

Les zones vertes permanentes qui ont été confirmées par le ministre Garon, hier, outre Sainte-Foy, sont: Saint-Marc-des-Carières, Saint-Alban, Saint-Joseph-de-Deschambault village, Saint-Casimir, Saint-Casimir-Est, Saint-Vallier paroisse, Saint-Anselme paroisse, Saint-Charles, Saint-Luc paroisse, Saint-Michel paroisse, Saint-Agapit, Saint-Flavien, Saint-Janvier-de-Joly, Fortierville, Saint-Emelie paroisse, Saint-Flavien paroisse, Sainte-Anne-de-Beaupré, Sainte-Famille, et Ancienne-Lorette.

L'UPA de Québec-Sud se dit à nouveau contre la loi 17

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — La Fédération de l'UPA de Québec-Sud dans un télégramme expédié au ministre d'État au développement social, M. Pierre Marois, explique ses positions sur le projet de loi 17 sur la santé et la sécurité au travail, lequel, s'il était adopté, pourrait avoir de graves conséquences pour les producteurs agricoles.

Tel que l'indiquait, au SOLEIL, M. Stanley Poulin, responsable du dossier à la Fédération de l'UPA de Qué-

bec-Sud, ce que l'UPA demande aux autorités concernées est de prendre les mesures nécessaires transitoires permises par la loi pour:

— exempter de l'application de la loi sur la santé et la sécurité au travail, les établissements agricoles jusqu'à ce que la Commission des accidents du travail (Commission de la santé et de la sécurité au travail) applique un règlement couvrant les agriculteurs;

— et d'adopter d'autre part, un règlement spécial cou-

vrant les établissements agricoles.

M. Stanley Poulin a de plus fait savoir que "l'UPA réclame aussi d'être associée aux travaux devant conduire à la rédaction d'un ou des règlements s'appliquant à l'agriculture, règlements qui seraient élaborés en vertu de cette future loi sur la santé et la sécurité au travail".

D'ailleurs, M. Poulin rappelle que le projet de loi 17, serait effectif à compter du 1er avril 1980 selon le projet soumis par le ministre Pierre Marois.

Les gommages "balloune" de Pryme, le rhino de Lévis

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — Le candidat du Parti rhinocéros dans Lévis, M. Gervais (Pryme) Richard, a inauguré sa campagne électorale, hier soir, en distribuant de la gomme balloune. Agé de 29 ans et étudiant en psychologie, ce candidat a dévoilé son programme dans un bar, en se disant favorable aux grèves: la grève Guilmour, la grève Joliette, etc... des noms bien connus des gens de la Rive-Sud, de Lauzon en particulier.

M. Richard a fait plusieurs promesses, mais il n'a évidemment pas voulu s'engager à n'en tenir aucune. Il est bien conscient du fait qu'il ne pourra "arracher" beaucoup de votes au candidat du Parti libéral, Me Reynald Guay, dont la majorité excédait 20,000 voix au précédent scrutin.

La plus importante des promesses de Gervais Richard est d'abolir le travail et de remplacer le dollar par la gomme balloune, "ce qui permettra de gonfler le budget de chaque individu". Dans cette optique, il considère que le chômage n'existe qu'en fonction du travail, que le travail n'existe qu'en fonction du revenu, que le revenu n'existe qu'en fonction du coût de la vie, que le coût de la vie n'existe qu'en fonction du dollar, que le dollar ratatine...

Concernant le lien direct Lévis-Québec, Pointe La Martinière, la Ligue nationale de hockey, le toit du Colisée et concernant le chantier maritime de Lauzon, le candidat rhinocéros promet de maintenir la glace sur le Saint-

Laurent à l'année longue, entre l'île d'Orléans et le pont de Québec, d'y aménager une patinoire pour recevoir la LNH "sans craindre que le ciel nous tombe sur la tête", d'ériger une statue rhinocéros aux abords du parc naturel que deviendra Pointe La Martinière et de transformer les chantiers maritimes en cabane de patinoire pour que les bateaux puissent mettre leurs patins. "Une marine patinante en l'air vaut mieux qu'une marine marchande à terre".

Concernant la protection de l'environnement, il promet de soumettre les pores, les industriels et les conseils municipaux à un programme d'entraînement à l'hygiène et à la bienséance.

Concernant l'approvisionnement en pétrole, il promet de retirer du dictionnaire le mot pétrole et tous ses dérivés.

Concernant la légalisation du pot, Gervais Richard promet de permettre aux enfants de tous âges d'utiliser leur pot comme et quand ils auront envie et de rester dessus aussi longtemps qu'il leur plaira.

Concernant les autres factions politiques, il promet enfin de dire oui à toute initiative thérapeutique ayant pour objectif la réhabilitation des possédés du pouvoir et des égares libéraux, conservateurs, néo-démocrates et "autres".

Dans Lévis le Rhinocéros pryme. Ce slogan a été lancé hier soir par Gervais Richard qui préconise en premier lieu un lien direct entre les deux bars de la côte du Passage.



La principale promesse de "Prime" Richard: ne pas tenir ses promesses.

LE 26, ON FAIT SA PART! Soirée de la bougie, 26 janvier 1980 à compter de 18 heures



Les bougies vous seront offertes à domicile au coût de \$4.00 la boîte de deux bougies

OBJECTIF 290,026

LE DÉTENTEUR D'UNE SEULE BOUGIE GAGNANTE N'AURA DROIT QU'AU TIERS DU PRIX

PLUS DE \$50,000 EN PRIX À GAGNER DONT:

- 1 prix de \$25,000
- 1 prix de \$5,000
- 5 prix de \$1,000
- 2 prix de \$500
- 141 prix de \$100

200 billets de Provincial super-loto

LES MOTRES!

décès et avis divers

• rhétoriciens et amicales • funérailles • remerciements • mémoriam • services anniversaires • faveurs

705 AVIS DE DÉCÈS

AUDREBEC (Alfrédine) — A Montréal, le 23 janvier 1980, est décédée dame Alfrédine Audrebec, épouse de feu Georges Audrebec. Elle laisse sa fille Céline épouse de Yves Gagnon, ses frères et sœurs, Alfred, Alice épouse de Georges Chevalier, Lucienne épouse de Lucien Guy, sa sœur Simone S.C.Q. Gérard, Yvonne épouse de Luc Martin, Gilbert sa petite-fille Pascale ainsi que ses neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 26 à 10 heures. Des Salons.

Alfred Dallaire Inc.
3254 Bellechasse
pour se rendre à l'église Ste-Bernadette, et de là au cimetière de l'Est. 74021

BOLDUC (Rose-Anna Simard) — A l'hôpital Ste-Anne, le 24 janvier 1980, à l'âge de 83 ans et 4 mois, est décédée dame Rose-Anna Simard, épouse de feu M. Roméo Bolduc. Elle demeurait au 76 rue St-Joseph, Beauré. Les funérailles auront lieu samedi le 26 janvier à 14h. Départ de la résidence funéraire.

Wilbord Robert Inc.
11241 av. Royale, Beauré 41345, pour l'église de Beauré et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants, Paul (Pauline Lebel), Mariette (Jean-Paul Bolduc), Robert, Bernard (Murielle Tremblay), Denise (Raymond Cauchon), ses frères Adélaïde (Aurore Simard), Francis (Jeanne-mieux), Mme Henri Simard (Mary-Jane Simard), ses beaux frères et belles-sœurs, Mme Édouard Simard, M. Philippe Bolduc, M. Georges Bolduc, M. et Mme François Boudreau, M. et Mme Théophile Brouillette, ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces. Le salon sera ouvert de 14h à 17h et de 19h à 22h. 74025

BUSSIÈRES (Paul) — A l'hôpital Laval de Québec, est décédée le 23 janvier 1980, à l'âge de 82 ans et 7 mois, M. Paul Bussièrès, autrefois de Paul-Rouge, époux de dame Jeanne Rochette (Élodie). Il demeurait au 1589, boulevard St-Cyrille O. (La Champeuse). Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses deux fils et belles-filles, M. et Mme Jean Bussièrès (Denyse Fortier), J. et Jacques Bussièrès (Pierrette Marceau), sa fille, Pauline, ses petits-enfants, Sylvie, Josée, Nathalie et Marc, ses sœurs, belles-sœurs et beaux-frères, Mme Colette Paquet de Montréal, Mme Thérèse Piché, M. et Mme Victor Plamondon (Jeannette), Mme Isabelle Bussièrès, Mme Hermine Bussièrès, Mme Jean-Marie Bussièrès (Céline), Mme Lucille Bussièrès, sa sœur Marguerite Rochette, c.n.d., Mlle Aimée Rochette, Mlle Noëlla R. Côté, M. et Mme J.P. Chavanne, de Boston, Mme Charles Rochette, M. et Mme Maurice Rochette, de nombreux neveux et nièces, cousins et cousines. A la demande du défunt, il ne sera pas exposé. Un service sera chanté, samedi le 26 février 1980, à 11h, en l'église du Sacrement, Chemin Ste-Foy. Parents et amis peuvent se rendre à l'église pour rencontrer la famille une heure avant la messe. La direction a été confiée à la Coop Funéraire du Plateau. 74081

CLARK (Marie-Albertine) — A Québec, le 24 janvier 1980, à l'âge de 99 ans, est décédée Mlle Marie-Albertine Clark. Elle demeurait au St-Brigid's Home, 1645 chemin St-Louis. Les funérailles auront lieu samedi, le 26 janvier 1980, à 10h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Ltee
975 Marguerite-Bourgeois
à 9h45 pour l'église St-Patrick et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil sa belle-sœur, Mme Jos. Matte; ses neveux et nièces, M. Robert Clark, Mme J.-Alphonse Jobin, M. et Mme Luc Trahan, Mme Albert Clark, Mme Marcelle Paquet, M. et Mme Bill Nilson, de Californie, M. et Mme Roger Clark, M. et Mme Ange-Albert Gosselin (Jacqueline Clark). Le salon sera ouvert à compter de 14h, vendredi, le 25 janvier. 74270

GAGNON (Louis-Armand-Charles)
Léon Edmond & Fils
271 boul. St-Joseph
Hull
Elle y sera exposée à compter de mercredi après-midi. Ses funérailles auront lieu vendredi, le 25 janvier à 11h, en l'église St-Raymond, à Hull. "Acclamez le Seigneur, terre entière, servez le Seigneur dans l'allégresse, allez à Lui avec des chants de joie." 74034

GAUDREAU (Claude) — A Québec, le 22 janvier 1980 à l'âge de 68 ans, est décédé M. Claude Gaudreau, époux de dame Marguerite Francoeur. Il demeurait au 540 Sapinière-Dorion, est, Québec. Selon ses dernières volontés, il ne sera pas exposé. Il a été confié à la maison funéraire.

Lépine-Cloutier Ltee pour crémation. Un service sera chanté en l'absence du corps, samedi le 26 janvier à 14h, en l'église de St-Albert Le Grand. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles, M. Mme Guy Gaudreau (Carole Gagnon), M. Mme André Chevarie (Claudette), Mme Blanche G. Morin, Danielle Gaudreau, M. Mme Jean-Claude Gaudreau (Nicole), M. Mme Jean-Guy Sirois (Lucette), M. Mme Paul Gaudreau (Hélène Laroche) et 17 petits-enfants. Compensez les envois de fleurs par un don à l'Institut de cardiologie de l'Hôpital Laval, 2725 chemin Ste-Foy. Pour renseignements 529-3271. 74018

pe Boissinot, Thierry, Caroline, Cécile Gagnon et Eric Beauchemin-Gagnon; ses sœurs: Mme Adrien Garon (Annette), Mme Nazaire St-Pierre (Jeanne) St-Hyacinthe, Mme Claude Bourget (Lucille); ses frères: M. Léon Gagnon (Julienne), M. Raymond Gagnon (Laura), tous deux de Ste-Perpetue de L'Islet, ses belles-sœurs et beaux-frères: M. Jean-Paul LaRoque, f.l.c., Montréal, M. et Mme Maurice LaRoque (Irène), M. Lucien LaRoque, M. et Mme Martin Boulet (Louise), M. et Mme Robert Bergeron (Cécile) Montréal, M. et Mme Jean-Paul Blouin (Noëlla), M. et Mme Gustave LaRoque (Marie) d'Alma, ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins et cousines. Compensez l'envoi de fleurs par un don à l'Institut de cardiologie de l'Hôpital Laval à Ste-Foy. Pour renseignements: 529-3371. 74128

GAUVIN (Isabelle Dubé)
En la fin de soirée du 21 janvier 1980, à l'âge de 44 ans, à la suite d'une lutte de trois années contre le cancer, menée avec un courage exceptionnel, une grande foi dans le Seigneur et à l'édification de tous, est décédée Isabelle Dubé-Gauvin, domiciliée au 16 avenue des Pommiers, à Lucerne, près de Hull, Qué.
A sa déce, Isabelle était secrétaire-tresorière de la corporation, directrice de l'administration et des finances, ainsi que responsable d'un échangeur d'unité consacré à l'évangélisation par les mass-média électroniques au sein de la nouvelle Fondation Pax Vobis. Elle laisse dans l'affliction ses cinq enfants âgés de 21 à 13 ans: Lucie, France, Jean et Anne, ainsi que son gendre Jacques Blais, épouse de Jocelyne, elle est la fille de feu Laurent Dubé et de dame Corinne Dubé (née Gratton) de Val-Tétrault, deux de ses frères: Gérard et Raymond l'ont déjà précédée auprès du Seigneur; lui survivent son frère: Lionel Dubé; sa sœur: Reine et son beau-frère: Robert (M. et Mme Joanne); et sa sœur: Claire Dubé. Sont également éprouvés par son départ prématuré les membres du conseil d'administration de la Fondation Pax Vobis et ses quatre collègues prêtres de l'équipe permanente dont elle faisait partie. Isabelle Gauvin a travaillé durant dix années, de 1965 à 1975, au secrétariat général de l'Association des archevêques et évêques catholiques du Canada à Ottawa. Elle y a assumé diverses responsabilités dont celle, en dernier lieu, de directrice du bureau du secrétaire général de l'Épiscopat. Depuis mai 1975, elle était à l'emploi de la Fondation Pax Vobis, organisme qui tend à promouvoir plus d'unité entre les chrétiens en général et les catholiques en particulier, afin de favoriser le meilleur leadership spirituel et dans l'Église. Isabelle Gauvin était membre du conseil d'administration du poste CHOT-TV. Autrefois, elle s'était activement dévouée auprès de nombreux clubs et comités sociaux de la région Hull-Ottawa, entre autres, le Comité social féminin de Hull, la Ligue de la jeunesse féminine, les Guides catholiques du Canada et le comité féminin de la Chambre de commerce des jeunes. Depuis cinq ans, elle s'était particulièrement consacrée à divers ministères, groupes et services de renouveau spirituel postconciliaire. Elle repose à la maison funéraire.

Léon Edmond & Fils
271 boul. St-Joseph
Hull
Elle y sera exposée à compter de mercredi après-midi. Ses funérailles auront lieu vendredi, le 25 janvier à 11h, en l'église St-Raymond, à Hull. "Acclamez le Seigneur, terre entière, servez le Seigneur dans l'allégresse, allez à Lui avec des chants de joie." 74034

LANGLOIS (Fernande Montpas) — A l'Hôpital Civique, le 23 janvier 1980, à l'âge de 62 ans, est décédée dame Fernande Montpas, épouse de M. Roland Langlois. Elle demeurait au 14 avenue Plante, Ville Vanier. Les funérailles auront lieu samedi, le 26 janvier, à 10 heures. A la demande de la famille, la dépouille mortelle ne sera exposée. Son service sera chanté dans la paroisse de St-Zéphirin de Stadacona et de là au cimetière Jardin du Repos, pour crémation. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses frères, ses sœurs, ses beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Roger Montpas (Mari Goudbot), M. et Mme Denis Montpas (Georgette Bertrand), Mme Paul Montpas (Simone Noël), M. et Mme Gérard Chamberland (Rita Montpas), Mme Adrien Montpas (Fernande Mathieu), M. et Mme Rosaire Morin (Simone Montpas), M. et Mme Georges Rouzy (Gabrielle Brunyère), M. et Mme Jean-Marie Brunyère (Jacqueline Montpas), M. et Mme Antonio Guillemette (Bibiane Montpas) ainsi que plusieurs neveux et nièces. La direction des funérailles a été confiée à la maison J. Bouchard & Fils Ltee. Québec. Pour renseignements: 529-9221. 74012

LAROUCHE (Liguori)
Au Centre hospitalier de Jonquière, le 20 janvier 1980, est décédé à l'âge de 68 ans et 6 mois, M. Liguori LaRoche, fils de feu M. Maxime LaRoche et de feu dame Marianne LaRoche, du 54 rue Price à Kénoagami. Les funérailles ont eu lieu mardi le 22 janvier, en l'église St-Dominique. La dépouille mortelle a été exposée au salon.

Nault et Caron
146, de la Fabrique
Jonquière
La direction des funérailles a été confiée à la Maison Nault et Caron. Il laisse dans le deuil ses sœurs: Laura, Thérèse, Marie-Reine et son frère Lorenzo, ainsi que Jean-Marie Tremblay qu'il considérait comme un fils. A la suite de sa longue maladie, c'est avec peine qu'il a dû quitter le monde de l'éducation. Nous le regretterons. 74033

LEBLOND (Joseph-Louis) — A Trois-Pistoles, le 23 janvier 1980, est décédé subitement à l'âge de 81 ans et 11 mois, Joseph-Louis Leblond, époux de feu Marie-Ange Mondor. Il demeurait au 197 Notre-Dame est, à Trois-Pistoles. Les funérailles auront lieu samedi, le 26 janvier en l'église de Notre-Dame des Neiges, Trois-Pistoles. Direction des funérailles: Roger Rioux Inc. 195 ouest-Notre-Dame Trois-Pistoles. 74016

LECLERC (Juliette Robitaille) — A l'hôpital Notre-Dame-de-Lourdes, St-Michel de Bellechasse, est décédée le 19 janvier 1980, Juliette Robitaille, épouse de Jean Marie Leclerc de Lévis. Outre son époux, elle laisse dans le deuil son fils Michel, son frère P.-E. Robitaille, sa sœur Lucienne Robitaille, beau-frère et belle-sœur, M. et Mme Georges Leclerc; ses neveux Jacques et André Leclerc. Le service aura lieu bien tôt en l'église Christ-Roi, la date sera publiée dans ce journal prochainement. 74078

GRAVEL (Célestine Jobidon) — A Québec, le 23 janvier 1980, à l'âge de 93 ans, est décédée dame Célestine Jobidon, épouse de feu M. Joseph Gravel. Elle demeurait dans la paroisse St-Charles de Limoilou. Les funérailles auront lieu samedi le 26 janvier à 10h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Ltee
990, 1ère Avenue
à 9h45, pour l'église St-Charles de Limoilou, et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil son frère, M. Le Chanoine Emile Jobidon, ses beaux-frères et belles-sœurs, Mme Benoit Gravel (Eva Borne), M. Lucien Gravel (Augustine Guimont), Mme Lucien Jobidon (Rose Ouellet), ainsi que de nombreux neveux et nièces des familles Gravel, Jobidon et Guimont de Québec et de Châteauguay-Richer. Pour renseignements: 529-3371. 74060

LALIBERTE (Alexina Demers) — A Québec, le 23 janvier 1980, à l'âge de 80 ans, est décédée dame Alexina Demers, épouse de feu Albert Laliberté. Elle demeurait au 2100 Dickson, St-Charles Garnier, Sillery. Les funérailles auront lieu samedi le 26 janvier à 10h. Départ de la Coop Funéraire du Plateau 260 des Franciscains à 9h30, pour l'église St-Charles Garnier et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil ses enfants, Marcel (Pierrette Paquet), Thérèse (Ludger Lepage), Denise (Michel Robert), Jacques (Patricia Donnelly), plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants, sa sœur, Maria, ainsi que ses frères, Jean-Baptiste et Odina. Le salon sera fermé entre 17 et 19h. 74020

MORIN (Lidia Rheaume) — Au Lac St-Charles le 24 janvier, à l'âge de 78 ans, est décédée dame Lidia Rheaume, épouse en première noce de feu Joseph-Eugène Gagné, et en deuxième noce de feu Joseph Morin. Elle demeurait au 463 rue Delage. Les funérailles auront lieu samedi à 14h. Départ du salon funéraire.

Falardeau Inc.
30 St-Joseph
Loretteville
à 13h30, pour l'église du Lac St-Charles et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil son fils: Georges-Omer Gagné, sa sœur Mme Ovide Rheaume (Béatrice), ses belles-sœurs Mme Mathilda Rheaume, Mme Amable Rheaume ainsi que plusieurs neveux et nièces. 74018

NADEAU (Céline Lemieux) — A l'Hôtel Dieu de Lévis, le 22 janvier 1980, à l'âge de 32 ans, est décédée dame Céline Nadeau, épouse de M. Claude Nadeau. Elle demeurait au 49, rue Fraser, Lévis. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée et a été confiée à la maison Lépine-Cloutier Ltee pour crémation. Un service sera chanté, en l'absence du corps, samedi, le 26 janvier à 14h, en l'église du Christ-Roi de Lévis. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants: Aaron et Maxime. Ses beaux-parents: M. et Mme Roland Laperrrière, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Jean-Paul Lemieux (Madeleine Tardif), M. et Mme Robert Lemieux (Yolande Emond), M. et Mme René Belleau (Charlotte), Mme Donald Nadeau (Lucille), M. et Mme Fernand Bédard (Irene), M. et Mme Claude Legare (Louise), docteur et Mme Jacques Nolin (Lise Nadeau), M. et Mme Jean Alain (Christiane Nadeau), M. et Mme Robert Nadeau (Maurice Clouston) Michel et Richard Nadeau. La famille recevra les sympathies à compter de 13h30 à l'église Compenser l'envoi de fleurs, par un don à la Société Canadienne du Cancer, 575 boulevard St-Cyrille ouest, Québec. Pour renseignements: 529-3371. 74071

NOEL (Camille) — Au foyer de Lotbinière, le 24 janvier 1980, à l'âge de 79 ans et 6 mois, est décédé M. Camille Noël, époux de feu dame Jeanne Coulombe. Il demeurait à Lotbinière. Les funérailles auront lieu samedi, le 26 janvier, à 14h. Départ du foyer funéraire: Benoit Desrochers & Fils Enr. 7563 Marie-Victoria Lotbinière

à 13h50 pour l'église de Lotbinière et de là au cimetière paroissial. Le salon sera ouvert de 14 à 17h, et de 19 à 22h. 74072

PAQUET (Rachel Rocheford)
à 9h30 pour l'église St-Grégoire et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses enfants, M. et Mme Marcel Vaillancourt (Diane Gagné), M. Guy Vaillancourt, M. et Mme Roland Vaillancourt (Charlotte Martineau), sa sœur M. et Mme Paul Bédard (Alexina), ainsi que plusieurs beaux-frères, belles-sœurs et petits-enfants. 74019

VAILLANCOURT (Lauréat) — A St-Tite-des-Caps, le 24 janvier 1980, à l'âge de 74 ans et 8 mois, est décédé M. Lauréat Vaillancourt, époux de feu dame Dénée Lizotte. Il demeurait au Foyer St-Tite-des-Caps. Les funérailles auront lieu samedi, 26 janvier, à 10h. Départ du funérarium de l'Anse 290, 8ème Rue à 9h30 pour l'église St-Grégoire et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses enfants, M. et Mme Marcel Vaillancourt (Diane Gagné), M. Guy Vaillancourt, M. et Mme Roland Vaillancourt (Charlotte Martineau), sa sœur M. et Mme Paul Bédard (Alexina), ainsi que plusieurs beaux-frères, belles-sœurs et petits-enfants. 74019

MARCOUX (Thérèse Boucher)



A Québec, le 24 janvier 1980, à l'âge de 59 ans, est décédée dame Thérèse Boucher, épouse de M. Roméo Marcoux. Elle demeurait au 2100 Desilets, époux de M. St-Pascal. Les funérailles auront lieu lundi, le 23 janvier, à 14h. Départ du Funérarium de l'Anse 290 8ème Rue à 13h40 pour l'église St-Malo et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, M. Gilles Marcoux, M. Guy Marcoux, Mlle Suzanne Marcoux, M. Serge Savard, M. et Mme Guy Savard (Gaétane), son frère, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Georges-Emile Boucher (Yvonne), Mme Gemma Spéard, M. et Mme James Rumsey (Irene), Mme Madeleine Boucher, M. et Mme Paul-Emile Roberge (Pauline), M. et Mme Paul-Emile Tessier (Micheline), M. et Mme Alfred Marcoux, Mme Jeanne-D'Arc Brindamour, ses deux petits-enfants, Nathalie et Patrick Savard, ainsi que plusieurs neveux, nièces et amis. Le salon sera fermé entre 17 et 19h. 74070

MORIN (Lidia Rheaume) — Au Lac St-Charles le 24 janvier, à l'âge de 78 ans, est décédée dame Lidia Rheaume, épouse en première noce de feu Joseph-Eugène Gagné, et en deuxième noce de feu Joseph Morin. Elle demeurait au 463 rue Delage. Les funérailles auront lieu samedi à 14h. Départ du salon funéraire.

Falardeau Inc.
30 St-Joseph
Loretteville
à 13h30, pour l'église du Lac St-Charles et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil son fils: Georges-Omer Gagné, sa sœur Mme Ovide Rheaume (Béatrice), ses belles-sœurs Mme Mathilda Rheaume, Mme Amable Rheaume ainsi que plusieurs neveux et nièces. 74018

NADEAU (Céline Lemieux) — A l'Hôtel Dieu de Lévis, le 22 janvier 1980, à l'âge de 32 ans, est décédée dame Céline Nadeau, épouse de M. Claude Nadeau. Elle demeurait au 49, rue Fraser, Lévis. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée et a été confiée à la maison Lépine-Cloutier Ltee pour crémation. Un service sera chanté, en l'absence du corps, samedi, le 26 janvier à 14h, en l'église du Christ-Roi de Lévis. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants: Aaron et Maxime. Ses beaux-parents: M. et Mme Roland Laperrrière, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Jean-Paul Lemieux (Madeleine Tardif), M. et Mme Robert Lemieux (Yolande Emond), M. et Mme René Belleau (Charlotte), Mme Donald Nadeau (Lucille), M. et Mme Fernand Bédard (Irene), M. et Mme Claude Legare (Louise), docteur et Mme Jacques Nolin (Lise Nadeau), M. et Mme Jean Alain (Christiane Nadeau), M. et Mme Robert Nadeau (Maurice Clouston) Michel et Richard Nadeau. La famille recevra les sympathies à compter de 13h30 à l'église Compenser l'envoi de fleurs, par un don à la Société Canadienne du Cancer, 575 boulevard St-Cyrille ouest, Québec. Pour renseignements: 529-3371. 74071

NOEL (Camille) — Au foyer de Lotbinière, le 24 janvier 1980, à l'âge de 79 ans et 6 mois, est décédé M. Camille Noël, époux de feu dame Jeanne Coulombe. Il demeurait à Lotbinière. Les funérailles auront lieu samedi, le 26 janvier, à 14h. Départ du foyer funéraire: Benoit Desrochers & Fils Enr. 7563 Marie-Victoria Lotbinière

à 13h50 pour l'église de Lotbinière et de là au cimetière paroissial. Le salon sera ouvert de 14 à 17h, et de 19 à 22h. 74072

PAQUET (Rachel Rocheford)
à 9h30 pour l'église St-Grégoire et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses enfants, M. et Mme Marcel Vaillancourt (Diane Gagné), M. Guy Vaillancourt, M. et Mme Roland Vaillancourt (Charlotte Martineau), sa sœur M. et Mme Paul Bédard (Alexina), ainsi que plusieurs beaux-frères, belles-sœurs et petits-enfants. 74019

VAILLANCOURT (Lauréat) — A St-Tite-des-Caps, le 24 janvier 1980, à l'âge de 74 ans et 8 mois, est décédé M. Lauréat Vaillancourt, époux de feu dame Dénée Lizotte. Il demeurait au Foyer St-Tite-des-Caps. Les funérailles auront lieu samedi, 26 janvier, à 10h. Départ du funérarium de l'Anse 290, 8ème Rue à 9h30 pour l'église St-Grégoire et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses enfants, M. et Mme Marcel Vaillancourt (Diane Gagné), M. Guy Vaillancourt, M. et Mme Roland Vaillancourt (Charlotte Martineau), sa sœur M. et Mme Paul Bédard (Alexina), ainsi que plusieurs beaux-frères, belles-sœurs et petits-enfants. 74019

VAILLANCOURT (Lauréat) — A St-Tite-des-Caps, le 24 janvier 1980, à l'âge de 74 ans et 8 mois, est décédé M. Lauréat Vaillancourt, époux de feu dame Dénée Lizotte. Il demeurait au Foyer St-Tite-des-Caps. Les funérailles auront lieu samedi, 26 janvier, à 10h. Départ du funérarium de l'Anse 290, 8ème Rue à 9h30 pour l'église St-Grégoire et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses enfants, M. et Mme Marcel Vaillancourt (Diane Gagné), M. Guy Vaillancourt, M. et Mme Roland Vaillancourt (Charlotte Martineau), sa sœur M. et Mme Paul Bédard (Alexina), ainsi que plusieurs beaux-frères, belles-sœurs et petits-enfants. 74019

à 12h45 pour l'église de l'An-

cienne-Lorette et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Jean-Paul Mercier (Monique Leclerc), M. et Mme Jacques Mercier (Monique Laurin), M. et Mme Maurice Mercier (Georgette Blais), M. et Mme Kevin Broussard (Jeannine Mercier), M. et Mme Robert Plante (Claudette Mercier), M. et Mme Gilles Paquet (Fernande Racine), M. l'abbé René Paquet, M. et Mme Ghislain Gingras (Pauline Paquet), M. et Mme Armand Paquet (Lise Rodrigue), M. et Mme Yvon Rousseau (Gemma Paquet), Mlle Céline Paquet, Daniel, Marcel, Benoit et Pierre Paquet, son frère, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Jean-Paul Rocheford, M. et Mme Maurice Bélanger, Mme Léopold Lacroix, M. et Mme André Saint-Hilaire, M. et Mme Sylvio Avoine, M. et Mme Jos Gagné, M. et Mme Léo Paquet, M. et Mme Gédéon Paquet, sa sœur Pauline Paquet (Sœurs Sainte-Famille), Mme Henri Paquet, Mlle Adrienne Paquet, M. et Mme Noël Mercier, M. et Mme Jos Antoine Mercier, sa sœur Cécile Mercier du Bon-Pasteur, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Le salon sera fermé entre 17h et 19h. 74070

PAQUET (Angelina) — A l'Hôpital du Sacrement de Québec, le 24 janvier 1980, à l'âge de 79 ans et 11 mois, est décédée dame Angelina Paquet, épouse de M. Odilon Paquet. Elle demeurait au 328 rue St-Pierre, St-Raymond. Les funérailles auront lieu samedi le 26 janvier à 11h. Départ de la résidence funéraire St-Raymond Inc. 101 rue St-Joseph, St-Raymond à 10h45, pour l'église de St-Raymond, et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, M. et Mme Gérard Faurchier (Marguerite), M. et Mme Philippe Paquet (Dorothée Durand), M. et Mme Dollard Martel (Thérèse), M. et Mme Frédéric Fortin (Juliette), Ernest et Gertrude. Elle a élevé: M. et Mme Roland Cantin (Monique), Lise et Mario. Ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, ses petits-enfants, neveux et nièces. Le salon sera fermé entre 17h et 19h. La journée des funérailles le salon sera ouvert à compter de 9h30. 74072

PERRON (Rosaire) — A Montréal, le 23 janvier 1980, à l'âge de 85 ans, est décédée M. Rosaire Perron, époux de dame Bertha Larochelle. Les funérailles auront lieu à l'église St-Joseph de Bordsud, samedi le 26 janvier, à 9h, et de là à l'église de St-Marc des Carrières où un libéra sera chanté vers 13h30, suivi de l'inhumation au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses enfants: M. et Mme Laurent Perron (Madeleine Martel), M. et Mme Nazaire Perron (Rita Martel), Mme Brigitte Perron (Généreux), M. et Mme Jacques Perron (Madeleine Bergevin), M. et Mme François Perron (Jeannette St-Laurent), et de nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants ainsi que frère et sœurs, belles-sœurs et beaux-frères. 74068

SANFAÇON (Maria)
A Charlebourg, le 24 janvier 1980, à l'âge de 81 ans, est décédée dame Maria Mauger, épouse de M. Joseph-Arthur Sanfaçon. Elle demeurait au 50 Bonaventure, Charlebourg-Ouest. Les funérailles auront lieu lundi, le 26 janvier à 10h. Départ du funérarium Lépine-Cloutier Ltee 6450, Henri-Bourassa à 9h45, pour l'église St-Charles Borromée et de là au cimetière Charlebourg. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Raymond Boivin (Jeannine), M. et Mme Antoine Bédard (Pierrette), M. et Mme Roger Sanfaçon (Annette L'Heureux), M. et Mme Jean-Yves Couture (Laurette), Mlle Yolande Sanfaçon; ses petits-enfants: André, Richard, Yves, Serge Boivin, Alain et Lucie Bédard, Jocelyn, Daniel, Bertrand et Jean Sanfaçon, Edith et Chantal Couture, ainsi que ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Raymond Boivin (Jeannine), M. et Mme Antoine Bédard (Pierrette), M. et Mme Roger Sanfaçon (Annette L'Heureux), M. et Mme Jean-Yves Couture (Laurette), Mlle Yolande Sanfaçon; ses petits-enfants: André, Richard, Yves, Serge Boivin, Alain et Lucie Bédard, Jocelyn, Daniel, Bertrand et Jean Sanfaçon, Edith et Chantal Couture, ainsi que ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Raymond Boivin (Jeannine), M. et Mme Antoine Bédard (Pierrette), M. et Mme Roger Sanfaçon (Annette L'Heureux), M. et Mme Jean-Yves Couture (Laurette), Mlle Yolande Sanfaçon; ses petits-enfants: André, Richard, Yves, Serge Boivin, Alain et Lucie Bédard, Jocelyn, Daniel, Bertrand et Jean Sanfaçon, Edith et Chantal Couture, ainsi que ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Raymond Boivin (Jeannine), M. et Mme Antoine Bédard (Pierrette), M. et Mme Roger Sanfaçon (Annette L'Heureux), M. et Mme Jean-Yves Couture (Laurette), Mlle Yolande Sanfaçon; ses petits-enfants: André, Richard, Yves, Serge Boivin, Alain et Lucie Bédard, Jocelyn, Daniel, Bertrand et Jean Sanfaçon, Edith et Chantal Couture, ainsi que ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Raymond Boivin (Jeannine), M. et Mme Antoine Bédard (Pierrette), M. et Mme Roger Sanfaçon (Annette L'Heureux), M. et Mme Jean-Yves Couture (Laurette), Mlle Yolande Sanfaçon; ses petits-enfants: André, Richard, Yves, Serge Boivin, Alain et Lucie Bédard, Jocelyn, Daniel, Bertrand et Jean Sanfaçon, Edith et Chantal Couture, ainsi que ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Raymond Boivin (Jeannine), M. et Mme Antoine Bédard (Pierrette), M. et Mme Roger Sanfaçon (Annette L'Heureux), M. et Mme Jean-Yves Couture (Laurette), Mlle Yolande Sanfaçon; ses petits-enfants: André, Richard, Yves, Serge Boivin, Alain et Lucie Bédard, Jocelyn, Daniel, Bertrand et Jean Sanfaçon, Edith et Chantal Couture, ainsi que ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Raymond Boivin (Jeannine), M. et Mme Antoine Bédard (Pierrette), M. et Mme Roger Sanfaçon (Annette L'Heureux), M. et Mme Jean-Yves Couture (Laurette), Mlle Yolande Sanfaçon; ses petits-enfants: André, Richard, Yves, Serge Boivin, Alain et Lucie Bédard, Jocelyn, Daniel, Bertrand et Jean Sanfaçon, Edith et Chantal Couture, ainsi que ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Raymond Boivin (Jeannine), M. et Mme Antoine Bédard (Pierrette), M. et Mme Roger Sanfaçon (Annette L'Heureux), M. et Mme Jean-Yves Couture (Laurette), Mlle Yolande Sanfaçon; ses petits-enfants: André, Richard, Yves, Serge Boivin, Alain et Lucie Bédard, Jocelyn, Daniel, Bertrand et Jean Sanfaçon, Edith et Chantal Couture, ainsi que ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Raymond Boivin (Jeannine), M. et Mme Antoine Bédard (Pierrette), M. et Mme Roger Sanfaçon (Annette L'Heureux), M. et Mme Jean-Yves Couture (Laurette), Mlle Yolande Sanfaçon; ses petits-enfants: André, Richard, Yves, Serge Boivin, Alain et Lucie Bédard, Jocelyn, Daniel, Bertrand et Jean Sanfaçon, Edith et Chantal Couture, ainsi que ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Raymond Boivin (Jeannine), M. et Mme Antoine Bédard (Pierrette), M. et Mme Roger Sanfaçon (Annette L'Heureux), M. et Mme Jean-Yves Couture (Laurette), Mlle Yolande Sanfaçon; ses petits-enfants: André, Richard, Yves, Serge Boivin, Alain et Lucie Bédard, Jocelyn, Daniel, Bertrand et Jean Sanfaçon, Edith et Chantal Couture, ainsi que ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Raymond Boivin (Jeannine), M. et Mme Antoine Bédard (Pierrette), M. et Mme Roger Sanfaçon (Annette L'Heureux), M. et Mme Jean-Yves Couture (Laurette), Mlle Yolande Sanfaçon; ses petits-enfants: André, Richard, Yves, Serge Boivin, Alain et Lucie Bédard, Jocelyn, Daniel, Bertrand et Jean Sanfaçon, Edith et Chantal Couture, ainsi que ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Raymond Boivin (Jeannine), M. et Mme Antoine Bédard (Pierrette), M. et Mme Roger Sanfaçon (Annette L'Heureux), M. et Mme Jean-Yves Couture (Laurette), Mlle Yolande Sanfaçon; ses petits-enfants: André, Richard, Yves, Serge Boivin, Alain et Lucie Bédard, Jocelyn, Daniel, Bertrand et Jean Sanfaçon, Edith et Chantal Couture, ainsi que ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Raymond Boivin (Jeannine), M. et Mme Antoine Bédard (Pierrette), M. et Mme Roger Sanfaçon (Annette L'Heureux), M. et Mme Jean-Yves Couture (Laurette), Mlle Yolande Sanfaçon; ses petits-enfants: André, Richard, Yves, Serge Boivin, Alain et Lucie Bédard, Jocelyn, Daniel, Bertrand et Jean Sanfaçon, Edith et Chantal Couture, ainsi que ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Raymond Boivin (Jeannine), M. et Mme Antoine Bédard (Pierrette), M. et Mme Roger Sanfaçon (Annette L'Heureux), M. et Mme Jean-Yves Couture (Laurette), Mlle Yolande Sanfaçon; ses petits-enfants: André, Richard, Yves, Serge Boivin, Alain et Lucie Bédard, Jocelyn, Daniel, Bertrand et Jean Sanfaçon, Edith et Chantal Couture, ainsi que ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Raymond Boivin (Jeannine), M. et Mme Antoine Bédard (Pierrette), M. et Mme Roger Sanfaçon (Annette L'Heureux), M. et Mme Jean-Yves Couture (Laurette), Mlle Yolande Sanfaçon; ses petits-enfants: André, Richard, Yves, Serge Boivin, Alain et Lucie Bédard, Jocelyn, Daniel, Bertrand et Jean Sanfaçon, Edith et Chantal Couture, ainsi que ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Raymond Boivin (Jeannine), M. et Mme Antoine Bédard (Pierrette), M. et Mme Roger Sanfaçon (Annette L'Heureux), M. et Mme Jean-Yves Couture (Laurette), Mlle Yolande Sanfaçon; ses petits-enfants: André, Richard, Yves, Serge Boivin, Alain et Lucie Bédard, Jocelyn, Daniel, Bertrand et Jean Sanfaçon, Edith et Chantal Couture, ainsi que ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Raymond Boivin (Jeannine), M. et Mme Antoine Bédard (Pierrette), M. et Mme Roger Sanfaçon (Annette L'Heureux), M. et Mme Jean-Yves Couture (Laurette), Mlle Yolande Sanfaçon; ses petits-enfants: André, Richard, Yves, Serge Boivin, Alain et Lucie Bédard, Jocelyn, Daniel, Bertrand et Jean Sanfaçon, Edith et Chantal Couture, ainsi que ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Raymond Boivin (Jeannine), M. et Mme Antoine Bédard (Pierrette), M. et Mme Roger Sanfaçon (Annette L'Heureux), M. et Mme Jean-Yves Couture (Laurette), Mlle Yolande Sanfaçon; ses petits-enfants: André, Richard, Yves, Serge Boivin, Alain et Lucie Bédard, Jocelyn, Daniel, Bertrand et Jean Sanfaçon, Edith et Chantal Couture, ainsi que ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Raymond Boivin (Jeannine), M. et Mme Antoine Bédard (Pierrette), M. et Mme Roger Sanfaçon (Annette L'Heureux), M. et Mme Jean-Yves Couture (Laurette), Mlle Yolande Sanfaçon; ses petits-enfants: André, Richard, Yves, Serge Boivin, Alain et Lucie Bédard, Jocelyn, Daniel, Bertrand et Jean Sanfaçon, Edith et Chantal Couture, ainsi que ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Raymond Boivin (Jeannine), M. et Mme Antoine Bédard (Pierrette), M. et Mme Roger Sanfaçon (Annette L'Heureux), M. et Mme Jean-Yves Couture (Laurette), Mlle Yolande Sanfaçon; ses petits-enfants: André, Richard, Yves, Serge Boivin, Alain et Lucie Bédard, Jocelyn, Daniel, Bertrand et Jean Sanfaçon, Edith et Chantal Couture, ainsi que ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Raymond Boivin (Jeannine), M. et Mme Antoine Bédard (Pierrette), M. et Mme Roger Sanfaçon (Annette L'Heureux), M. et Mme Jean-Yves Couture (Laurette), Mlle Yolande Sanfaçon; ses petits-enfants: André, Richard, Yves, Serge Boivin, Alain et

RT
RUE

Gatsby
bijoux et cadeaux
5, PLACE QUÉBEC 522-0461

Épargnez jusqu'à **60%** du prix vendu ailleurs

LE SOLEIL

aguirre
PENSEZ-Y!

LIVRAISON A DOMICILE (6 JOURS) \$1.60

56 PAGES 4 CAHIERS

QUEBEC, VENDREDI 25 JANVIER 1980

84e ANNEE, No 25

GASPE - PERCE - ILES-DE-LA-MADELINE - ABITIBI 45¢

QUEBEC 25¢

vendredi



La journée Félix

Le Québec célèbre aujourd'hui la journée Félix Leclerc, mise sur pied par le Mouvement national des Québécois. Cette initiative veut souligner l'immensité et la qualité de l'oeuvre du poète-chansonnier. Une cérémonie spéciale se déroule aujourd'hui, en fin d'après-midi, au cours de laquelle on remettra à Félix la médaille d'argent du MNO. Malheureusement, le superspectacle en hommage à Félix qui devait se dérouler à la Place des Arts a été annulé à cause d'un conflit de travail.

nos informations en pages B-9 et B-10

Les Nordiques et les gros sous

Les Nordiques de Québec, et avec eux l'agrandissement du Colisée, ont fait un incroyable tapage, depuis la fondation de l'Association mondiale, en 1972. Il y a du sport, chez les Nordiques. Mais il y a aussi des gros sous. De très gros sous! L'attitude de Carling-O'Keefe, dans la guerre féroce que se livrent les brasseurs de bière au Québec, comme partout au Canada d'ailleurs, est une réalité particulièrement riche d'enseignements. Comment se dessine et surtout comment se solde l'activité économique générée par les Nordiques, ces nouvelles recrues de la Ligue nationale? Est-ce que la région de Québec se retrouve avec plus ou moins d'argent, au bout de la ligne? C'est à ces questions que notre journaliste Alain Bouchard tente de répondre, dans une série de cinq articles. A compter de demain, dans nos pages sportives: "Les Nordiques et les gros sous".

C'était son vendredi 13

(D'après PC) — Joseph Kranjec, de Toronto, se souviendra certainement longtemps de la journée de mardi.

D'abord, vers 11h, un incendie s'est déclaré à son domicile et à deux maisons voisines. Il avait été allumé par un bambin de trois ans qui jouait avec des allumettes.

M. Kranjec était alors à son travail, mais aussitôt qu'il a entendu parler de l'incendie, il s'est précipité chez lui en automobile. En cours de route, sa voiture a dérapé sur une plaque de glace et a heurté une borne-fontaine. L'auto a capoté et son conducteur s'est cassé une jambe.

Joseph Kranjec fut donc le seul blessé dans l'incendie qui a causé environ \$10.000 de dommages aux trois maisons.

météo

Nébulosité variable avec possibilité de chutes de neige, vent modéré d'ouest de 30 à 50 km/h.

détails en page D-2



Le Soleil, Jacques Deschênes

N'est-ce pas qu'il est beau le chapeau de Christine Huot? C'est plutôt un genre d'abat-jour que l'on vend en République populaire du Bénin, en Afrique. Cette Charlesbourgeoise, âgée de 12 ans, rentre à peine d'un séjour de deux ans dans ce pays. Christine et son jeune frère Benoît ont raconté cette expérience extraordinaire à CRAYONS DE SOLEIL. Comme toujours, tu trouveras ton journal bien à toi dans le cahier C.

sommaire

Annonces classées	D-2 à D-12
Arts et spectacles	B-8 à B-11
Bandes dessinées	D-13
Bridge	D-13
Carrières et professions	B-6 et B-7
Décès	D-15
Economie-finances	B-4 à B-6
Feuilleton	D-4
Horoscope	D-12
Information régionale	A-4 et A-5
Monde	D-1 à D-16
Mot mystère	D-2
Mots croisés	D-3
Où aller à Québec	B-9
Page documentaire	A-7
Patron	D-3
Pierre Champagne	A-10
Television	B-11, D-13, D-15

Nouvel avertissement E.-U. à Moscou Camions et radars fournis à la Chine

(D'après AFP, AP, UPI et NYTNS) — Les Etats-Unis ont lancé hier un nouvel avertissement à l'URSS en se déclarant prêts à fournir du matériel militaire logistique à la Chine.

Le Pentagone, dans un communiqué émis délibérément au lendemain du message du président Carter sur l'état de l'Union, précise que les livraisons envisagées consisteraient en camions, équipements de communications et systèmes d'alerte "radar". Toutefois, une personnalité de la Maison-Blanche n'a pas exclu la possibilité pour les Etats-Unis de vendre à la Chine du matériel plus sophistiqué.

Dans les milieux officiels de Washington, on se défend bien d'admettre que la crise afghane a suscité la position prise par Washington. On déclare que la question était à l'étude depuis au moins l'été dernier et que la décision prise ne change en rien la position des Etats-Unis qui est de ne pas vendre d'armes offensives à la Chine.

Néanmoins, on reconnaît que le processus a été accéléré par l'intervention soviétique en Afghanistan.

Selon le communiqué du Pentagone, les Etats-Unis n'ont pas encore arrêté la liste définitive du matériel qui pourrait être offert à la Chine et les dirigeants de ce pays n'ont présenté aucune requête spécifique durant la visite à Pékin du secrétaire à la défense, M. Harold Brown, il y a trois semaines.

Moscou muet

Les autorités soviétiques n'ont pas encore fait connaître leur réaction au message du président Carter, mais l'agence soviétique TASS estime que le discours est une suite de prétentions de l'administration américaine au droit de s'immiscer dans les affaires intérieures d'autres Etats qui disposent de matières premières, ou sont situés sur les voies de transport de pétrole.

TASS qui qualifie "d'absurde" le message du président des Etats-Unis, stigmatise ce dernier pour sa tentative de présenter l'affaire comme s'il y avait une certaine menace sollicitant de la part de l'URSS pour le transport sans heurt du pétrole du Moyen-Orient.

Selon l'agence soviétique, le président Carter "a en fait annoncé à qui veut l'entendre que les Etats-Unis ont la prétention de proclamer comme leur sphère d'intérêts vitaux pratiquement le monde entier, ne cherchant pas à savoir quelle sera l'attitude de pays que son administration a l'intention d'inclure dans une telle sphère".

Reactions

Les réactions n'ont pas tardé à être (Suite à la page A2, 3e col.)



Le cardinal Maurice Roy, archevêque de Québec, fête aujourd'hui son 75e anniversaire de naissance. On le voit ici dans l'oratoire de la résidence de la rue Port-Dauphin.

Référendum L'évêque n'a pas à dire comment voter

par Jean MARTEL

Le cardinal Maurice Roy considère que l'épiscopat n'a pas à dire à la population comment voter à l'occasion du référendum. Tels sont les propos qu'a tenus l'archevêque de Québec au cours d'une entrevue qu'il a accordée au SOLEIL.

Interrogé sur le rôle des évêques pendant la période référendaire, le cardinal fait une distinction entre les questions fondamentales de morale de base et les questions politiques.

"Dans les premiers cas, a-t-il déclaré, les évêques interviennent.

comme ils l'ont fait au sujet de l'avortement, puisqu'il s'agit de vies humaines en cause. Mais le référendum est une question de politique: c'est la responsabilité de (Suite à la page A2, 1re col.)

autres textes en page A-11

L'Ontario peut encore échapper aux libéraux



georges angers EN ONTARIO

TORONTO — Curieusement, la publication des résultats du dernier sondage Gallup a donné des ailes aux conservateurs et aux néo-démocrates

en Ontario, alors qu'il n'a soulevé aucun enthousiasme chez les libéraux dont l'avance, après ce sondage, dépasse pourtant 20 points.

L'explication en est fort simple: le sondage de Gallup a été fait il y a plus de trois semaines alors que les partis ont présentement en main les résultats de sondages maison plus frais.

Les stratégies des différents partis gardent évidemment secrets les résultats de ces enquêtes maison, mais les quelques informations consenties ré-

valent que l'avance des libéraux, bien que confirmée, s'est rétrécie. Plus encore, les sondages indiquent une (Suite à la page A2, 3e col.)

Défections chez les conservateurs voir nos pages B-1 à B-3

les élections du 18 février

Grève possible des enseignants Efforts de dernière minute

par Claude VAILLANCOURT envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — Bien que près de trois enseignants sur quatre aient décidé de cesser tout travail à compter de lundi dans les écoles franco-catholiques et anglo-protestantes, il faudra quand même attendre jusqu'à huit heures, ce 28 janvier, pour savoir réellement si

une nouvelle grève privera de cours le million d'étudiants des niveaux élémentaire et secondaire.

Entre-temps, les centres administratifs de plusieurs commissions scolaires et des grosses écoles doivent être touchés, des aujourd'hui, par le débrayage d'environ 10.000 des 13.000 employés de sou-

tien affiliés à la CSN, mais leur geste aura une portée réduite.

L'espoir d'éviter l'affrontement entre les 70.000 adhérents du cartel CEQ-PAPT et le gouvernement et ses partenaires patronaux réside maintenant dans les négociations de la dernière chance qui se poursuivront intensément aujourd'hui, demain et dimanche.

"Nous ne sommes pas au désespoir, a confié le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, M. Robert Gaulin, à l'occasion d'une conférence de presse, hier, à Montréal. Nos équipes de négociation ont le mandat nécessaire pour arriver à un règlement satisfaisant pour l'ensemble de nos membres de (Suite à la page A2, 1re col.)

L'évêque n'a pas...

(Suite de la première page)
l'Etat et des citoyens, et non de l'Eglise, de décider ce qu'ils veulent. Ce n'est pas aux évêques de dire qu'il faut voter pour ceci plutôt que pour cela. Le peuple peut prendre sa décision sans que l'épiscopat lui dise quoi faire.

Toutefois, il fait remarquer qu'avant l'entrée en vigueur de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui a constitué le Canada, les évêques ont recommandé aux catholiques d'accepter le pacte fédératif de 1867. Il précise qu'à ce moment les circonstances étaient différentes de maintenant: les gens étaient moins instruits qu'aujourd'hui, les média d'information étaient moins nombreux...

Le rôle des femmes

Autre sujet d'actualité: la place et le rôle des femmes dans l'Eglise. L'on se rappelle que la Conférence des évêques catholiques canadiens a fait paraître l'an dernier le résultat d'une enquête faite au Canada sur la place des femmes dans le travail pastoral officiel de l'Eglise canadienne. Cette enquête avait démontré qu'il y avait deux fois plus d'hommes que de femmes qui occupaient des fonctions de directeurs dans les offices diocésains.

Le cardinal est d'avis qu'on juge le passé de façon bien injuste. "Les femmes ont joué un rôle très grand dans les institutions d'Eglise de notre pays. Elles étaient loin d'être des "martyres".

"Leur rôle était plus grand dans le passé que maintenant. C'est elles, dit-il, qui dirigeaient les écoles de filles, les hôpitaux, les orphelinats, les organismes sociaux. Elles n'étaient pas mises de côté."

Il ajoute que, si dans certains secteurs diocésains on trouve peu de femmes, ce n'est pas dans les chancelleries, c'est qu'il faut des diplômés en droit canonique, discipline que peu de femmes choisissent d'étudier.

Le cardinal Roy profite de l'occasion pour souligner le fait que les femmes étaient très bien représentées dans les deux organismes romains qu'il a présidés: Justice et Paix qui comportait un tiers de femmes et le Conseil des laïcs dont la moitié des membres étaient des femmes. "Aucun autre organisme du Vatican n'avait autant de femmes", conclut-il.

Les écoles catholiques

A l'occasion de notre rencontre avec l'archevêque de Québec, nous avons abordé la question de l'école catholique. Ce type d'école a-t-il encore sa place? Comment doit-elle se situer dans une société où un bon nombre de gens ont pris leurs distances par rapport à l'Eglise catholique ou bien sont tout simplement d'une autre religion?

"Il faut maintenir l'école catholique, affirme le cardinal Roy. Il y a des cas toutefois où cela n'est pas applicable; il faut trouver alors une solution."

Il signale que, le Québec accueillant des immigrants venant de tout pays et de toute religion, il ne faut pas importuner les non-catholiques dans les écoles. On doit respecter ces enfants.

Bref, il faut maintenir l'école catholique, mais en l'adaptant aux conditions sociales. Cela implique, bien sûr, des tâtonnements avant que l'on puisse trouver la solution qui saura satisfaire tout le monde.

L'Ontario peut...

(Suite de la première page)

forte concentration des sympathies libérales au Québec, il va s'en dire, mais également dans les quartiers à forte concentration ethnique de Toronto.

Néo-démocrates et conservateurs s'entendent pour interpréter ce phénomène comme indiquant une beaucoup moins grande désaffection des conservateurs du sud-ouest de l'Ontario qu'on ne l'avait d'abord cru. Tout n'est pas encore perdu pour les conservateurs dans cette région allant d'Hamilton à Windsor, s'accorde-t-on maintenant à dire.

Stratégie

Les conservateurs ont ajusté leur stratégie en conséquence. S'ils ne peuvent éviter de perdre des sièges en Ontario, autant les perdre en faveur des néo-démocrates, se disent-ils.

C'est ainsi qu'ils ont pratiquement abandonné la lutte dans le nord de la province ainsi que dans l'extrême ouest où la lutte se fait à deux entre libéraux et néo-démocrates.

Il s'agit en somme pour les conservateurs de minimiser les conséquences de la perte de quelques sièges en Ontario, en les concédant aux néo-démocrates plutôt qu'aux libéraux.

Pour former un gouvernement majoritaire, les libéraux se doivent en effet de remporter environ 70 des quelque 95 sièges en Ontario, compte tenu de leur absence quasi totale dans l'Ouest et de la stabilité de l'électorat dans les Maritimes.

Or c'est là un objectif qui apparaît de plus en plus improbable à atteindre pour les troupes de Pierre Elliott Trudeau en raison de la puissance relative du NPD susceptible de recueillir le vote de protestation qui était allé aux conservateurs en mai dernier.

En effet, si Joe Clark n'est pas très populaire en Ontario, la trudeauphobie ne s'est pas pour autant estompée dans cette province et la campagne

publicitaire des conservateurs vise principalement à rappeler aux Ontariens qui est encore le chef du Parti libéral.

Libéraux en chute

Cette approche semble de plus en plus porter des fruits. Selon un ancien dirigeant du NPD fédéral maintenant à l'emploi du leader néo-démocrate ontarien, Michael Cassidy, l'ancien premier ministre Trudeau est en train de détruire complètement les chances de son parti de former un gouvernement majoritaire comme cela semblait acquis au moment du déclenchement des élections.

Si la stratégie de M. Trudeau de

rester le plus possible dans l'ombre lui apparaît bien dessinée, le flot et le ton des promesses libérales lui semblent détruire complètement les dimensions positives de la campagne discrète du leader libéral.

"Les libéraux ont tort de prendre les électeurs pour des imbéciles et d'abuser d'eux avec des engagements électoraux farfelus qu'ils ne pourront tenir et que les gens savent qu'ils ne tiendront pas", soutient l'adjoint de Michael Cassidy.

En somme, une situation de plus en plus volatile en Ontario mais qui finit par créer de l'intérêt pour cette campagne électorale qui n'en avait jusqu'à maintenant pas.

La Quotidienne

Tirage de jeudi

9-1-7

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNES (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 9h30 à 19h30
Samеди: 9h30 à 13h30

RENSEIGNEMENTS REDACTION
647-3233 647-3394

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 350, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Lp (snc). Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1200.

GRANDES REDUCTIONS APRES INVENTAIRE

Chemisiers de soie et polyester

Rég. jusqu'à \$105.



de la ligne cacharel...

Jupes et pantalons en gabardine, flanelle ou velours côtelé

Rég. jusqu'à \$150.



vente d'ensembles de ski de fond

Vêtements de qualité, souples et imperméables. Ensemble blouson et salopette Knicker. Choix de modèles. Velours, velours côtelé, popeline doublée nylon. Liséré contrastant, uni ou ton sur ton.

Rég. jusqu'à \$160.00



vente de costumes

Choix de costumes en velours uni, gabardine, fin lainage ou tweed.

Rég. \$261.



vente de manteaux

"La Contemporaine"

Choix varié de manteaux de tweed, cachemire et laine. Certains coupés pour petites tailles.

Rég. jusqu'à \$265.



vente de manteaux twik

jusqu'à \$165.

Plusieurs modèles de manteaux en laine, velours côtelé, drap, tweed. Ligne près du corps. Choix de teintes.



Efforts de dernière...

(Suite de la première page)

sorte qu'une grève pourrait être évitée. Mais, a-t-il ajouté, ce sera difficile compte tenu de l'état actuel des pourparlers.

Trois aspects

Les négociations, faut-il le rappeler, achoppent toujours sur trois aspects majeurs des conditions générales d'emploi: la tâche, la sécurité d'emploi et l'éducation aux adultes.

Le dossier salarial n'est pas encore fermé malgré la recommandation favorable que formulait le coordonnateur de la CEQ, M. André Therrien. De l'avis du président de la centrale, la structure d'échelle salariale s'est détériorée et la protection du pouvoir d'achat des enseignants n'est pas assurée de façon satisfaisante.

Dans cette optique, M. Gaulin a parlé d'un ajustement de "quelques millions à \$75 millions". Des informations obtenues par un collègue journaliste révèlent que le Conseil du trésor, pour maintenir aux enseignants la clause d'indexation telle que formulée dans l'ancienne convention collective, devrait débours \$222 millions. La perte d'une prime pour les titulaires ayant la charge d'un groupe coûte \$30 millions aux professeurs.

"Nos demandes sont bien en deçà de ces \$250 millions", a tenu à préciser le président de la CEQ. Le président de la CEQ soutient donc que la grève est parfaitement justifiée et absolument nécessaire compte tenu de l'état des négociations.

Au chapitre de la tâche, "c'est l'exercice même du métier d'enseignant qui est en jeu" lance le chef des troupes de la CEQ. "Le problème de la sécurité d'emploi est essentiellement un problème de mauvaise gestion, de manque de planification et d'arbitraire patronal". Quant à celui de l'éducation aux adultes, les enseignants veulent mettre fin "à l'indescriptible fouil-

lis qui règne dans ce secteur depuis dix ans".

Une grève organisée

Quant au déroulement de la grève, il a été longuement planifié. "La grève sera active, honnête et organisée", a soutenu M. Gaulin. "Elle a été préparée avec le plus grand soin et, en fin de compte, s'avérera utile à la fois pour nos adhérents et pour l'éducation en général".

Un quotidien de quatre pages sera publié dans 44 coins du Québec à l'intention des grévistes. Les semaines ont été planifiées de la façon suivante: deux journées d'action (organisation de manifestations, etc...), deux journées de débats (conditions de travail, enjeux de la grève, éducation) et une journée, le vendredi, consacrée au bilan de la semaine et à la relance de la lutte pour la semaine suivante.

En ce qui concerne le piquetage, la CEQ invite ses affiliés à permettre aux syndicats qui n'ont pas voté en faveur de la grève ou qui sont arrivés à des ententes de principe, d'entrer dans les établissements les premiers jours du conflit. Des mesures seront prises pour empêcher la détérioration du bien public.

Notons que deux syndicats d'enseignants de la CEQ ont refusé de faire la grève. Il s'agit des 1320 professeurs de la Mauricie et des 327 titulaires de Long-Sault, au nord de Montréal. Un seul syndicat affilié au groupe protestant (Bedford) n'a pas accordé de mandat de grève.

Pour les enseignants de la CEQ, 63,580 membres ont donné le mandat de grève, deux syndicats (1,647 membres) l'ont refusé et un seul syndicat n'avait pas encore voté hier après-midi. Il devait le faire en soirée.

Voici les résultats pour nos régions:

Groupe CEQ (65,982 adhérents)		
Syndicat/région	Nombre de membres	% en faveur de la grève
Est du Québec		
• Est du Québec	1930	80%
• Mitts	1486	75.5%
• Nordet	1537	81.7%
Saguenay-Lac-Saint-Jean		
• Lac-Saint-Jean	800	83.6%
• Lapointe	1100	78%
• Louis-Hémon	849	80.3%
• Saguenay	1349	73.9%
Québec		
• Amiante	739	81.4%
• Banlieue de Québec	1500	68.7%
• Charlevoix	394	83.3%
• Chaudière	1160	59.1%
• Charlesbourg	1545	80.9%
• Chauveau	755	
• Grand-Portage	1200	73.8%
• Louis-Frédéric	1137	88.4%
• Pascal-Taché	800	81%
• Portneuf	488	95.5%
• Québec-Métro	2150	70%
Groupe PAPT (6705 adhérents)		
• Bedford	220	35%
• Châteauguay	370	61.3%
• Eastern Townships	350	59.7%
• Eastern Québec	220	75%
• Gaspésie	180	78.6%
• Lakeshore	800	75%
• Montréal	2700	81%
• North Island Laurentian	800	83%
• St-Lawrence-Richelieu	685	65%
• Western Québec	350	78%

Camions et radars...

(Suite de la première page)

connues à la suite du message de Carter sur l'état de l'union.

La Grande-Bretagne est bien décidée à faire cause commune avec les Etats-Unis dans la défense des intérêts occidentaux face à ce que Washington et Londres considèrent désormais comme une relance de "l'expansionnisme" soviétique dans le monde.

Le gouvernement de Mme Thatcher a pris une série de mesures à l'endroit de l'URSS. Les principales, annoncées par lord Carrington, sont la suspension, pour le moment, des contacts ministériels et gouvernementaux entre les deux pays; le refus de renouveler l'accord commercial actuel avec les Soviétiques à son expiration le 16 février (les termes étant jugés trop favorables à Moscou); annulation des échanges militaires; augmentation des émissions en russe de la BBC; et pression pour que les Jeux olympiques soient transférés dans une autre ville.

A Lisbonne, le gouvernement portugais a suspendu toutes rencontres et visites officielles et politiques entre Lisbonne et Moscou.

En Chine, le vice-premier ministre Deng Xiaoping a réclamé hier une union internationale concrète contre "l'hégémonie soviétique", et a prédit une décennie de troubles pour les années 80.

"Dans de telles circonstances, a-t-il dit, la Chine a besoin de se renforcer, de même que les Etats-Unis et les autres pays du monde. Mais cela n'est pas suffisant. Nous devons aussi nous unir et nous occuper sérieusement de l'hégémonie soviétique."

De plus, la Chine vient de se voir octroyée, par les Etats-Unis, de la clause de la nation la plus favorisée. Cela signifie que l'accord du commerce bilatéral, signé par les deux pays en juillet dernier, ramène de 20 à 10.5 pour 100 les taxes sur les biens importés de Chine, c'est-à-dire au niveau que les Etats-Unis imposent à la plupart de leurs partenaires. Cet accord est aussi recherché depuis très longtemps par l'Union soviétique.

Incendie rue Arago

A 3h, ce matin, un incendie a éclaté au 379 de la rue Arago ouest, à Québec. Au moment de mettre sous presse, des pompiers de plusieurs casernes étaient sur les lieux pour combattre les flammes. Le feu aurait pris naissance dans une maison à deux étages. Selon les premiers rapports des pompiers, "tout le premier étage était en flammes". Une ambulance a été demandée sur les lieux quelques minutes plus tard.

Un mort à Villeroy

L'autoroute 20 à la hauteur du 16e rang de Villeroy, dans le comté de Lotbinière, a été la scène d'un accident mortel, mercredi, vers 17h. La victime est un adolescent de 19 ans, Claude Fleury, du 1895 rue Longueuil, à Trois-Rivières. La tragédie est survenue quand une voiture a heurté un viaduc.

la maison
simons
place de l'hôtel de ville - place sainte foy